



**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BOURGES PLUS**

**DEPARTEMENT DU CHER**

**RAPPORT SUR LE PRIX ET  
LA QUALITE DU SERVICE**

**Service de l'Eau  
2019**

Principaux Résultats du service de l'eau .....	4
Facture.....	4
Qualité de l'eau .....	4
Protection de la ressource .....	4
Rendement du réseau.....	4
Renouvellement des réseaux et travaux.....	5
Finances.....	5
1 Le service eau potable.....	6
1.1- Périmètre de Bourges plus.....	6
1.2- Organisation.....	7
1.3- Moyens matériels.....	7
2- Les infrastructures.....	8
2.1- Origine de l'eau .....	8
2.1.1- Volume mis en distribution.....	8
2.1.2- Les captages de l'agglomération.....	8
2.1.3- La protection des captages .....	9
2.1.5- Les achats d'eau .....	11
2.2 – Le stockage .....	11
2.3- La distribution .....	13
2.3.1- Les conduites.....	13
2.3.2- Les branchements .....	13
2.3.3- Parc de compteurs .....	14
2.3.4- Les interventions .....	15
3- Qualité de l'eau .....	17
3.1- Le contrôle réglementaire.....	17
3.2- Nitrates.....	17
3.2.1- Taux de nitrate des eaux brutes.....	17
3.2.2- Taux de nitrates des eaux distribuées.....	18
3.3- Pesticides.....	18
3.4- Dureté de l'eau.....	19
3.5- Microbiologie .....	19
3.6- Plomb .....	20
3.7- Chlorure de Vinyle Monomère (CVM) .....	20
4- Ventes d'eau .....	21
4.1- Consommation des abonnés.....	21
4.2- Ventes d'eau en gros.....	22
4.3- Autres consommations .....	23
5- Gestion des usagers .....	24

5.1- Réclamations .....	24
5.2- Mutations .....	24
5.3- Dégrèvements fuites .....	24
6- Indicateurs financiers .....	25
6.1- Prix de l'eau et facture type .....	25
6.1.1- Tarifs du service public de l'eau .....	25
6.1.2- Composition de la facture d'eau .....	25
6.1.3- Répartition du produit des factures .....	26
6.2- Synthèse des recettes et dépenses .....	26
6.3- Recettes .....	27
6.3.1- Recettes de fonctionnement .....	27
6.3.2- Recettes d'investissement .....	27
6.4- Dépenses .....	28
6.4.1- Dépenses de fonctionnement .....	28
6.4.2- Dépenses d'investissement .....	28
6.4.3- Actions de solidarité .....	28
6.5- La dette .....	29
6.6- Maîtrise des coûts .....	30
7- Indicateurs de performance technique .....	31
7.1- Connaissance patrimoniale .....	31
7.2- Qualité du réseau .....	32
7.2.1- Recherche de fuites .....	32
7.2.2- Rendement .....	32
7.2.3- Indice de perte linéaire .....	32
7.2.4- Indice linéaire de volumes non comptés .....	33
7.3- Consommation d'énergie .....	33
8- Travaux réseaux 2019 .....	34
8.1- Marché renouvellement de canalisation .....	34
8.2- Renouvellements en régie .....	35
Facture type .....	35
Note d'information aux maires (agence de l'eau) .....	38

## Principaux Résultats du service de l'eau

Les **40 804 branchements** gérés par le service de l'eau desservent en eau potable 102 355 habitants répartis sur les 17 communes de Bourges Plus. Les 16 communes gérées en régie représentent 37 362 branchements et 95 793 habitants. Seule la commune de Mehun sur Yèvre est gérée en délégation de service par la société Véolia.

### Facture

Le montant toutes taxes comprises d'une **facture d'eau de 120 m<sup>3</sup>** (sans assainissement) au premier janvier 2020 est de 278,43 € soit **23,20 € par mois**. La part revenant à la collectivité est de 230,07 €<sup>HT</sup> (36,870 €<sup>HT</sup> de part fixe et 1,610 €<sup>HT</sup> /m<sup>3</sup>), le reste est reversé à l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et à l'Etat (TVA) . Le prix moyen du mètre cube d'eau facturé est de 2,32 € sans assainissement et de 4,73 € avec assainissement.

### Qualité de l'eau

Au titre de l'année 2019, l'Agence Régionale de Santé a fait procéder à 183 prélèvements et analyses microbiologiques 0 sont non conformes aux normes en vigueur, 5 analyses dépassent les limites de qualité. Sur les critères physico-chimique 3 dépassements de la teneur maximale en plomb sont constatés sur 34 prélèvements.

### Protection de la ressource

Le service de l'eau de Bourges Plus exploite 4 champs captants qui font l'objet d'une protection avancée :

- Herry et le Prédé ont fait l'objet d'un diagnostic sur l'état d'avancement de la protection des captages.
- le Porche est en attente de l'enquête publique pour une évolution des périmètres de protection et la communauté d'agglomération de Bourges est engagée avec l'Agence de l'Eau Loire Bretagne dans le troisième contrat territorial qui vise à limiter la lixiviation des nitrates d'origine agricole vers la nappe.
- Saint Ursin fait l'objet d'une nouvelle demande d'avis d'un hydrogéologue agréé suite à l'avis négatif du commissaire enquêteur sur la mise en place de périmètres de protection.

### Rendement du réseau

**Le volume d'eau injecté dans les réseaux est de 7 350 223 m<sup>3</sup> :**

- 6 233 906 m<sup>3</sup> produits par les captages de Bourges Plus (y compris Mehun sur Yèvre),
- 1 116 317 m<sup>3</sup> achetés auprès d'autres collectivités (SMEACL, SMAERC et SMIRNE).

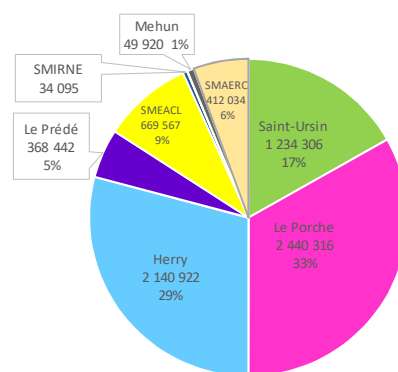
Les consommations d'eau sur le réseau se répartissent comme suit :

- **5 927 671 m<sup>3</sup> vendus aux abonnés,**
- 303 339 m<sup>3</sup> exportés vers d'autres collectivités,
- 139 623 m<sup>3</sup> pour les besoins des services de l'eau et de l'assainissement, comptabilisés mais non facturés,
- 37 425 m<sup>3</sup> non comptabilisés mais nécessaires dans le cadre de l'exploitation des ouvrages (nettoyage de réservoirs, purges des réseaux etc.)

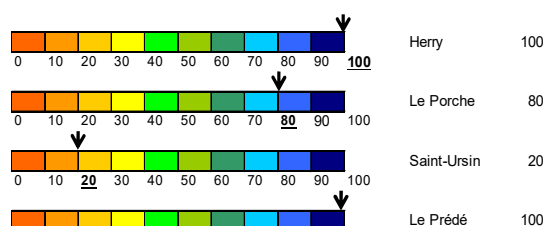
Compte tenu de ces données, le **rendement du réseau ressort à 87,18%**. Cette hausse s'explique par un changement dans la facturation qui

implique un comptage d'une partie des consommations de 2018 en 2019. Le rendement moyen sur les 2 années est de 84,76%.

Ces résultats donnent un indice de perte linéaire du réseau de 2,48 m<sup>3</sup> /km / jour.



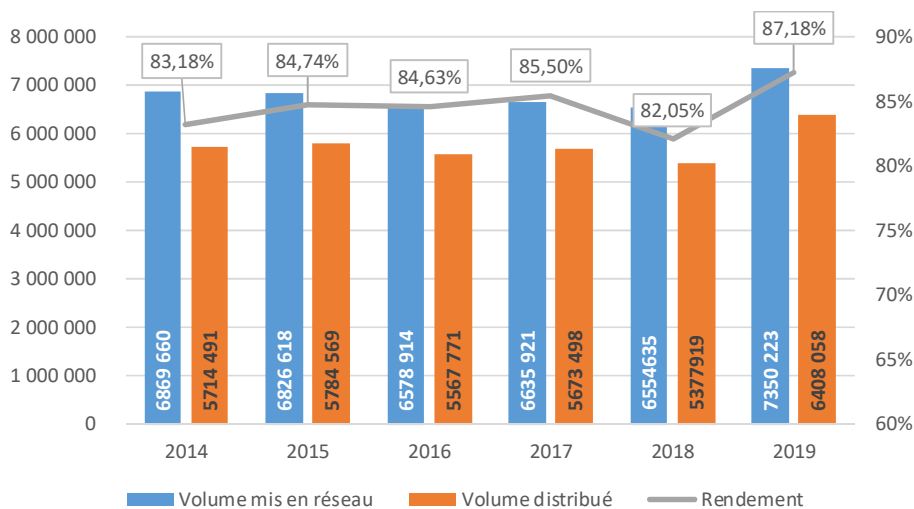
Origine de l'eau distribuée



## Renouvellement des réseaux et travaux

Durant l'année écoulée, le service de l'eau a renouvelé 8 963 ml de réseau sur 1 042km pour un montant de 3 341 604,35 €<sup>HT</sup>. Le taux de renouvellement des réseaux est de 3,46% cumulé pour les 5 dernières années et 0,86% au titre de l'année 2019.

Parallèlement aux travaux des réseaux, la régie a consacré 252 000 €<sup>HT</sup> à la rénovation des réservoirs.



Graphique 1: Rendements et Volumes

## Finances

Les recettes du service de l'eau qui s'élèvent à 12 605 119,51 €. Elles sont constituées des ventes d'eau, des frais fixes et de différentes taxes reversées à l'Agence de l'eau et à l'Etat.

Les principaux postes de dépenses sont le financement des travaux, les charges de personnel pour 3 092 605,00 € et les charges à caractère général pour 1 880 037,59 € (pièces, électricité, achat d'eau etc.).

Avec un endettement de 5 045 107,03 €, la durée d'extinction de la dette est inférieure à 1 an.

En 2019, le service de l'eau a dégrèvé 121 527 m<sup>3</sup> sur les factures de 238 abonnés soit 195 407 €, principalement au titre de la loi Warsman.

Le taux d'impayés est de 2,29%.

	Période	Quantité	Prix unitaire (€ HT)	Montant (€ HT)	Taux TVA	Montant TVA (€)	Total (€ TTC)
<b>DISTRIBUTION DE L'EAU</b>							
Part Fixe	Du 01/01/20 au 31/12/20	1,000	36,870	36,870	5,50	2,03	38,90
Consommation Eau	Du 01/01/20 au 31/12/20	120	1,610	193,200	5,50	10,63	203,83
Préservation des ressources en eau	Du 01/01/20 au 31/12/20	120	0,052	6,240	5,50	0,34	6,58
Lutte contre la pollution (organismes publics)	Du 01/01/20 au 31/12/20	120	0,230	27,600	5,50	1,52	29,12
<b>NET A PAYER - eau</b>							<b>278,43 €</b>
<b>COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES</b>							
Consommation Assainissement	Du 01/01/20 au 31/12/20	120	2,040	244,80	10,00	24,48	269,28
Modernisation des réseaux (organismes public)	Du 01/01/20 au 31/12/20	120	0,150	18,00	10,00	1,80	19,80
<b>NET A PAYER - assainissement</b>							<b>289,08 €</b>
<b>NET A PAYER - TOTAL</b>							<b>567,51 €</b>
<b>Soit</b>							
Prix de l'eau facturée par le Service de l'eau (€ TTC/m <sup>3</sup> )							2,32 €
Prix de l'eau facturée par le Service de l'assainissement (€ TTC/m <sup>3</sup> )							2,41 €
<b>Total eau + assainissement (€ TTC/m<sup>3</sup>)</b>							<b>4,73 €</b>

Facture type Eau et Assainissement (Tarifs au 1er janvier 2020)

# 1 Le service eau potable

## 1.1- Périmètre de Bourges plus

En 2019, la communauté d'agglomération de Bourges regroupe 17 communes. La compétence eau potable est exercée en régie pour 16 communes. Seule la commune de Mehun sur Yèvre est en délégation de service avec la société Véolia.

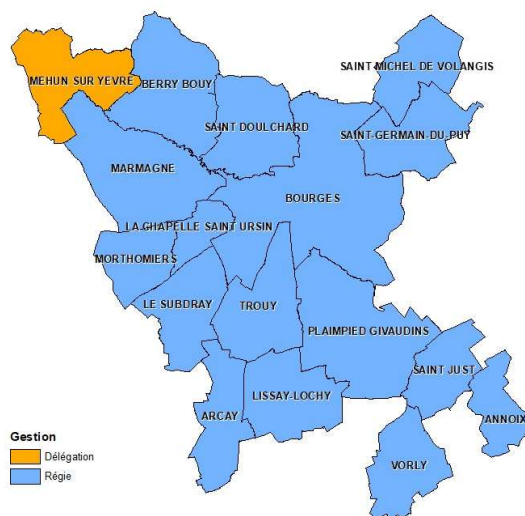


Figure 1 : Périmètre de Bourges Plus et mode de gestion

Les 102 355 habitants du territoire sont alimentés en eau par 40 804 branchements. En moyenne, chaque abonnement permet d'alimenter 2,51 habitants. Proche de 2, voire inférieur, le ratio indique une faiblesse du potentiel de vente d'eau par abonné et le caractère rural du service. Le caractère rural implique un linéaire de réseau par abonné plus important qu'en milieu urbain et permet d'apprécier ou de nuancer le coût de certaines charges fixes et les performances du réseau.

Commune	Nombre d'habitants	Nombre d'abonnements	Nombre d'habitants par abonnement
Annoix	233	136	1,71
Arçay	510	237	2,15
Berry-Bouy	1 189	552	2,15
Bourges	64 551	22 715	2,84
La Chapelle Saint-Ursin	3 542	1 763	2,01
Le Subdray	932	432	2,16
Lissay-Lochy	224	117	1,91
Marmagne	1 960	1 012	1,94
Morthomiers	761	372	2,05
Plaimpied-Givaudins	1 999	932	2,14
Saint-Doulchard	9 505	4 273	2,22
Saint-Germain du Puy	5 085	2 347	2,17
Saint-Just	643	332	1,94
Saint-Michel de Volangis	468	220	2,13
Trouy	3 959	1 782	2,22
Vorly	232	140	1,66
<b>TOTAL Régie</b>	<b>95 793</b>	<b>37 362</b>	<b>2,56</b>
Mehun sur Yèvre	6562	3442	1,91
<b>TOTAL Agglomération</b>	<b>102 355</b>	<b>40 804</b>	<b>2,51</b>

Tableau 1 : Abonnés et population desservie

## 1.2- Organisation

Le service de l'eau de Bourges Plus est intégré à la Direction Générale Adjointe des Services à la Population avec entre autres, les services assainissement, environnement (Déchets), voirie et bâtiments communautaires.

La gestion technique du service de l'eau emploie 45,5 agents auxquels s'ajoutent 13 agents du service relations clientèle qui sont mutualisés avec les services assainissement et environnement.

Le service de l'eau bénéficie également de l'assistance des services généraux de l'agglomération comme les services financiers, juridiques, informatiques ou les ressources humaines. A ce titre, une contrepartie financière est reversée au budget principal.

## 1.3- Moyens matériels

La régie du service de l'eau de Bourges Plus réalise l'ensemble des prestations liées à la production, la distribution et l'exploitation des réseaux. Seules les opérations de grandes envergures sont confiées à des prestataires extérieurs : renouvellement des conduites, remplacement des compteurs en masse, études générales.

La régie s'assure entre autres de la qualité de l'eau distribuée, de la réalisation de branchements, de la recherche et de la réparation des fuites. A ces fins elle dispose d'un parc de matériel d'intervention :

- 5 camions bennes de 7 à 19 tonnes,
- 1 camion benne léger avec grue,
- 4 mini-pelles de 2,5 à 5,5 tonnes,
- 1 tractopelle,
- 1 chargeuse,
- 2 chariots élévateurs,
- 1 véhicule 4x4 pour l'accès à l'île du lac à Herry,
- 8 camionnettes,
- 13 fourgons,
- 7 véhicules légers.

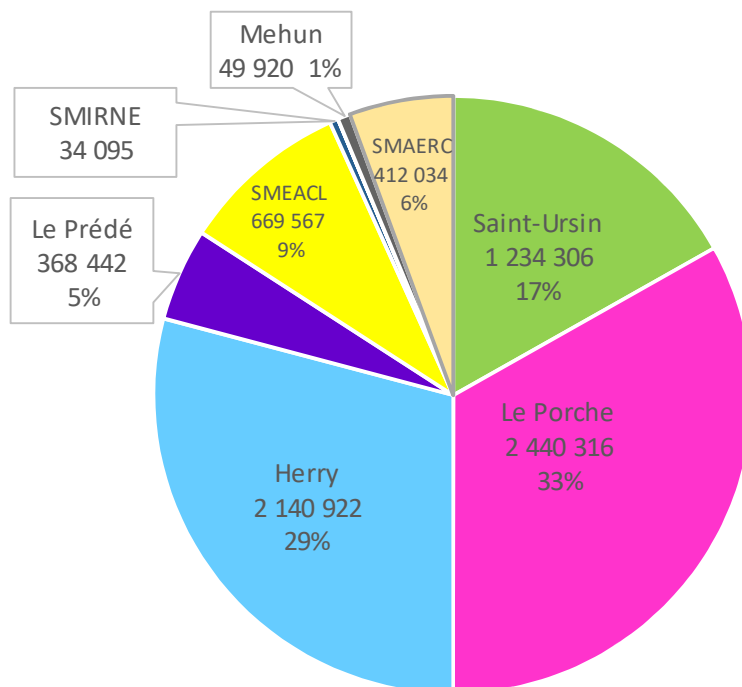
A ces véhicules et engins, viennent s'ajouter le petit matériel comme les motopompes, les scies, les pilonneuses etc. pour une valeur totale d'achat de l'ordre de 1 500 000 €<sup>HT</sup>.

## 2- Les infrastructures

### 2.1- Origine de l'eau

#### 2.1.1- Volume mis en distribution

Les communes de l'agglomération sont alimentées en eau potable par 9 ressources différentes. Au titre de l'année 2019, les captages gérés par l'agglomération (Herry, Le Porche, Saint Ursin et Le Prédé) ont produit 85% des 7 350 223 m<sup>3</sup> mis en distribution.



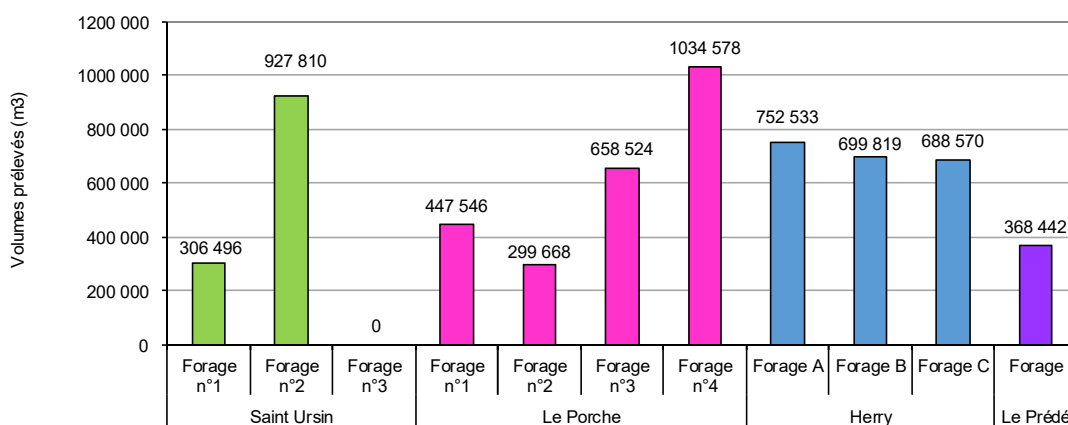
Graphique 2 : Répartition des volumes mis en distribution en fonction des ressources

#### 2.1.2- Les captages de l'agglomération

Cette année, Bourges Plus a produit 6 233 906 m<sup>3</sup> soit une variation de 5,30% par rapport à l'année dernière (0,85% dus à l'arrivée de Mehun sur Yèvre). L'amélioration de la qualité de l'eau sur le champ captant du Porche permettent de le solliciter un peu plus et ainsi d'économiser de l'électricité.

La ressource en eau d'Herry permet, par dilution, d'assurer la conformité sanitaire de l'eau distribuée.

Hormis une désinfection au chlore ou au bioxyde de chlore, indispensable pour respecter les arrêtés « Vigipirate » et assurer la qualité sanitaire durant leurs acheminements au point de consommation ; les eaux distribuées ne subissent aucun traitement.



Graphique 3 : Volumes prélevés par forage



En 2019, les champs captants gérés par Bourges Plus ont produit en moyenne 16 947 m<sup>3</sup> par jour. La production maximum journalière s'établit à 23 445 m<sup>3</sup>. Ces volumes sont en deçà des autorisations de prélèvement.

Champ captant	Autorisation de prélèvements		
	Débit maximum journalier (m <sup>3</sup> /j)	Débit maximum horaire (m <sup>3</sup> /h)	Date des arrêtés
Herry	24 000	1 000	27 mai 1998
Le Porche	40 000	2 000	24 juillet 2001
Le Prédé	2 500	125	27 février 2001
Saint-Ursin	Procédure en cours		

Tableau 2 : Autorisations de prélèvement

### 2.1.3- La protection des captages

#### Herry :

Situé sur l'île du Lac à Herry, le champ captant bénéficie de toutes les autorisations et de périmètres de protection. L'ensemble des prescriptions de travaux contenu dans les arrêtés d'autorisation a été réalisé. Les études de suivi de l'application de l'arrêté sont achevées, notamment le suivi de l'incidence hydraulique, faunistique et floristique sur une durée de 10 ans. Durant l'année 2017, une étude sur la mise en conformité des prescriptions a été réalisée.

Le dossier de renouvellement de l'autorisation de pompage et celui de création d'un 4<sup>e</sup> puit ont été confiés à un bureau d'étude.

#### Saint Ursin :

Le champ captant de Saint-Ursin, est situé à Bourges près des marais hauts, il ne bénéficie pas encore des autorisations de prélèvement ni des périmètres de protection. Mais, en sa séance du 29 juin 2009, le Conseil Communautaire de Bourges Plus a décidé, conformément au Code de la Santé Publique d'établir les périmètres de protection du champ captant de Saint-Ursin. Suite à l'avis défavorable émis par le commissaire enquêteur, un nouvel hydrogéologue agréé a été désigné pour déterminer les périmètres de protection du champ captant.

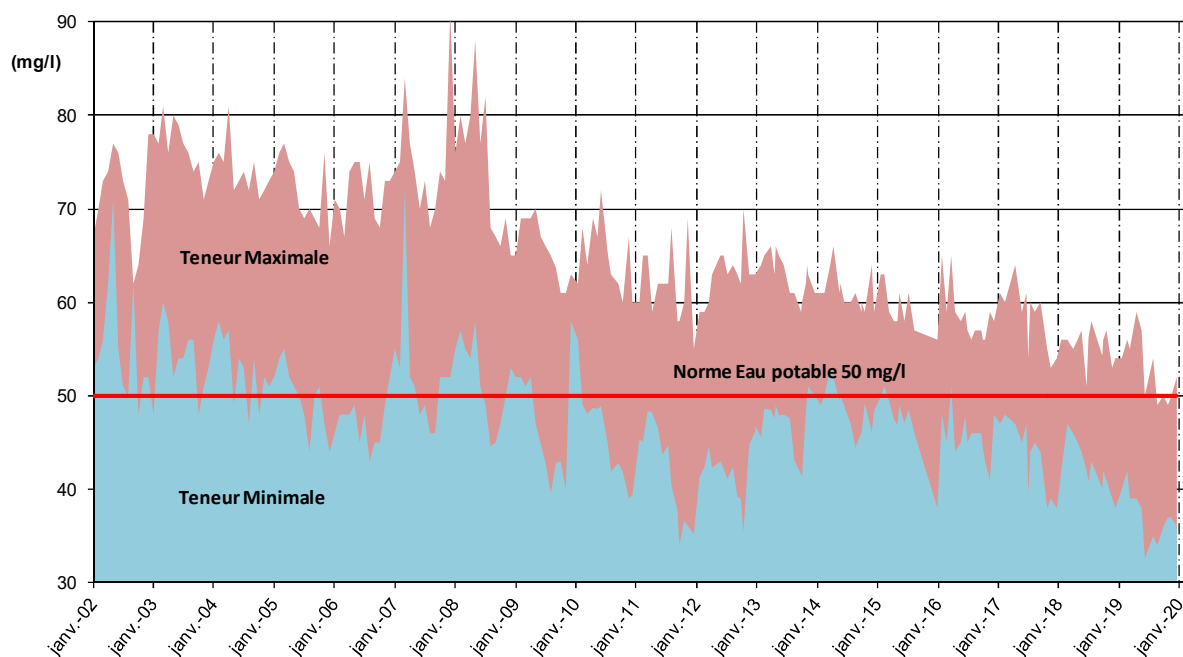
#### Le Porche :

Situé à Bourges sur les rives du lac d'Auron, ce champ captant bénéficie de toutes les autorisations et de différents périmètres de protection. Conformément à l'article 6 de l'arrêté de DUP du 24/07/2001 prescrivant les périmètres de protection, des essais d'étanchéité de la canalisation de refoulement du poste de refoulement de la ZAC du Porche sont testés positivement régulièrement (28/10/2011 – 29/07/2014).

L'article 7 de ce même arrêté exigeait une étude agro-environnementale initiée dès 2004. A l'issue des diagnostics environnementaux, un territoire est délimité sur lequel un programme d'actions est défini. Faisant partie des captages prioritaires, les actions mises en place bénéficient d'un suivi particulier. Ces actions avaient pour objectif de maintenir la concentration en nitrates de l'eau en dessous de 100 mg/l. Au-delà, il n'est pas possible de l'utiliser comme eau potable, y compris après traitement.

En 2017, Bourges Plus, l'Agence de l'Eau Loire Bretagne (A.E.L.B.) et Axérial ont signé le 3<sup>e</sup> contrat territorial. Les deux premiers contrats ont permis de sauvegarder le champ captant du Porche et d'améliorer les pratiques agricoles. Le troisième vise un maintien des acquis et le développement de nouveaux assolements et cultures afin de limiter la lixiviation des nitrates vers la nappe.

En 2018, l'hydrogéologue agréé a redéfini les périmètres de protection du champ captant du Porche. Un nouveau dossier de Déclaration d'Utilité Publique sera déposé en 2020.



Graphique 4 : Evolution des concentrations en Nitrate de l'eau du Porche durant les différents contrats territoriaux

### Le Prédé

Situé sur la commune de Saint Doulchard, au lieudit Les Rivages, le captage bénéficie de toutes les autorisations et l'ensemble des prescriptions de travaux a été réalisé. Durant l'année 2017, une étude sur la mise en conformité des prescriptions a été réalisée.

### Synthèse de l'état d'avancement de la protection des captages

Un référentiel national permet d'évaluer l'état d'avancement des captages.

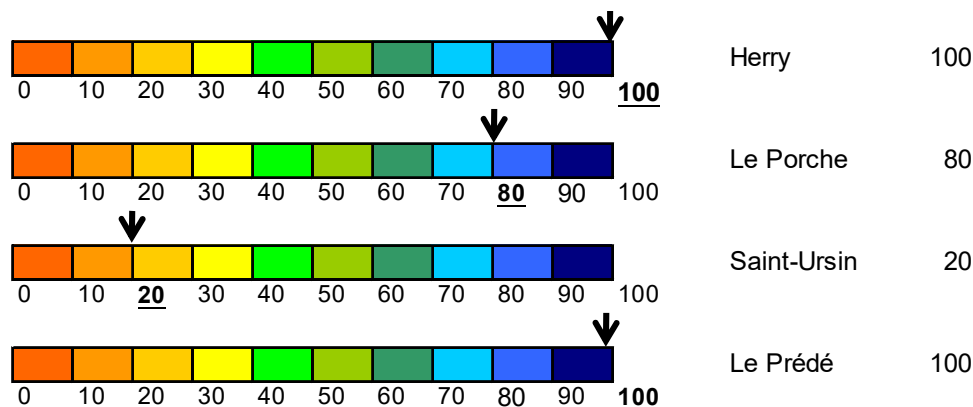


Figure 2 : Indice d'avancement de la protection des ressources

### Sécurisation de l'approvisionnement

La diversité des points d'alimentation permet au service de l'eau de garantir l'approvisionnement en eau de ses abonnés avec une station de production à l'arrêt, y compris les jours de consommation de pointe.

Par ailleurs, les 3 principales ressources (Le Porche, Herry et Saint Ursin) disposent d'une double alimentation électrique et d'un dispositif de connexion rapide pour un groupe électrogène appartenant au service.

Enfin, l'agglomération peut être secourue partiellement via des interconnexions avec d'autres collectivités.

En cas de problème avec l'alimentation du SMAERC, Mehun sur Yèvre peut remettre en service le captage existant (autorisation jusqu'en juillet 2021).

### 2.1.5- Les achats d'eau

Compte tenu de la configuration des réseaux et de l'histoire de leur création, une partie de Bourges Plus est desservie par de l'eau achetée auprès d'autres collectivités. Ces importations peuvent être temporaires pour des besoins de secours (échange avec le SMERSE) ou permanentes pour tout ou partie du territoire de certaines communes (anciennes communes membres du SMEAL). Les achats et ventes d'eau entre collectivités font l'objet de conventions.

Objet de la convention		Date de la convention	Echéance de la convention
Interconnexions permanentes	Convention entre BOURGES PLUS, le SMIRNE et la SAUR pour l'alimentation de Saint-Michel de Volangis	13 mai 2003	Sans limitation de durée
	Fourniture d'eau au SMAERC pour Mehun sur Yèvre (contrat Véolia)		1 <sup>er</sup> juillet 2023
	Convention entre BOURGES PLUS et le SMEAL pour l'alimentation des communes d'Annoix, Arçay, Plaimpied Givaudins, Saint-Just, Le Subdray et Trouy	1 <sup>er</sup> juillet 2018	1 <sup>er</sup> juillet 2028
Interconnexion de secours	Secours SMERSE/BOURGES PLUS	1 <sup>er</sup> mars 2017	1 <sup>er</sup> mars 2022

Tableau 3 : Conventions d'achat d'eau

Les volumes d'eau achetés représentent environ 15 % de l'eau mis en distribution sur le territoire de Bourges Plus sont principalement fournis par le SMEAL.

	Volumes importés (m <sup>3</sup> /an)	
	2018	2019
SMIRNE	26 638	34 095
SMEACL	632 419	669 567
SMERSE		621
SMAERC	202 278	412 034
<b>TOTAL</b>	<b>861 335</b>	<b>1 116 317</b>

Tableau 4 : Volumes d'eau importés

### 2.2 – Le stockage

La régie de l'eau exploite treize réservoirs. Ces ouvrages contribuent à la sécurisation de l'approvisionnement en eau en cas de rupture hydraulique ; ils permettent également de stopper le pompage durant les pointes tarifaires d'électricité. La capacité totale de stockage de 500 m<sup>3</sup> est légèrement supérieure à la plus forte consommation annuelle. Ils font l'objet d'un entretien annuel qui consiste en une vidange complète suivi d'un nettoyage des parois et d'une désinfection.

Ouvrage		Volume d'eau stocké (m <sup>3</sup> )
Type	Nom	
Réservoir	Aéroport	2 000
	Chancellerie	4 000
	Dun bas	4 000
	Dun Haut n°1	2 000
	Dun Haut n°2	2 000
	Goulevents	2 000
	Gron (2 réservoirs)	4 000
	Le Bourg	1 600
	Marmagne	500
	République	1 400
Bâche de reprise	Marmagne	500
	Morthomiers	300
	Saint-Germain du Puy	500
<b>TOTAL</b>		<b>24 840</b>

Tableau 5 : Capacité de stockage des ouvrages

Sur le territoire de l'agglomération chaque réservoir ou groupe de réservoirs alimente un secteur géographique appelé unité de distribution (UDI).

Pour la commune de Mehun sur Yèvre le délégataire exploite 3 réservoirs supplémentaires.

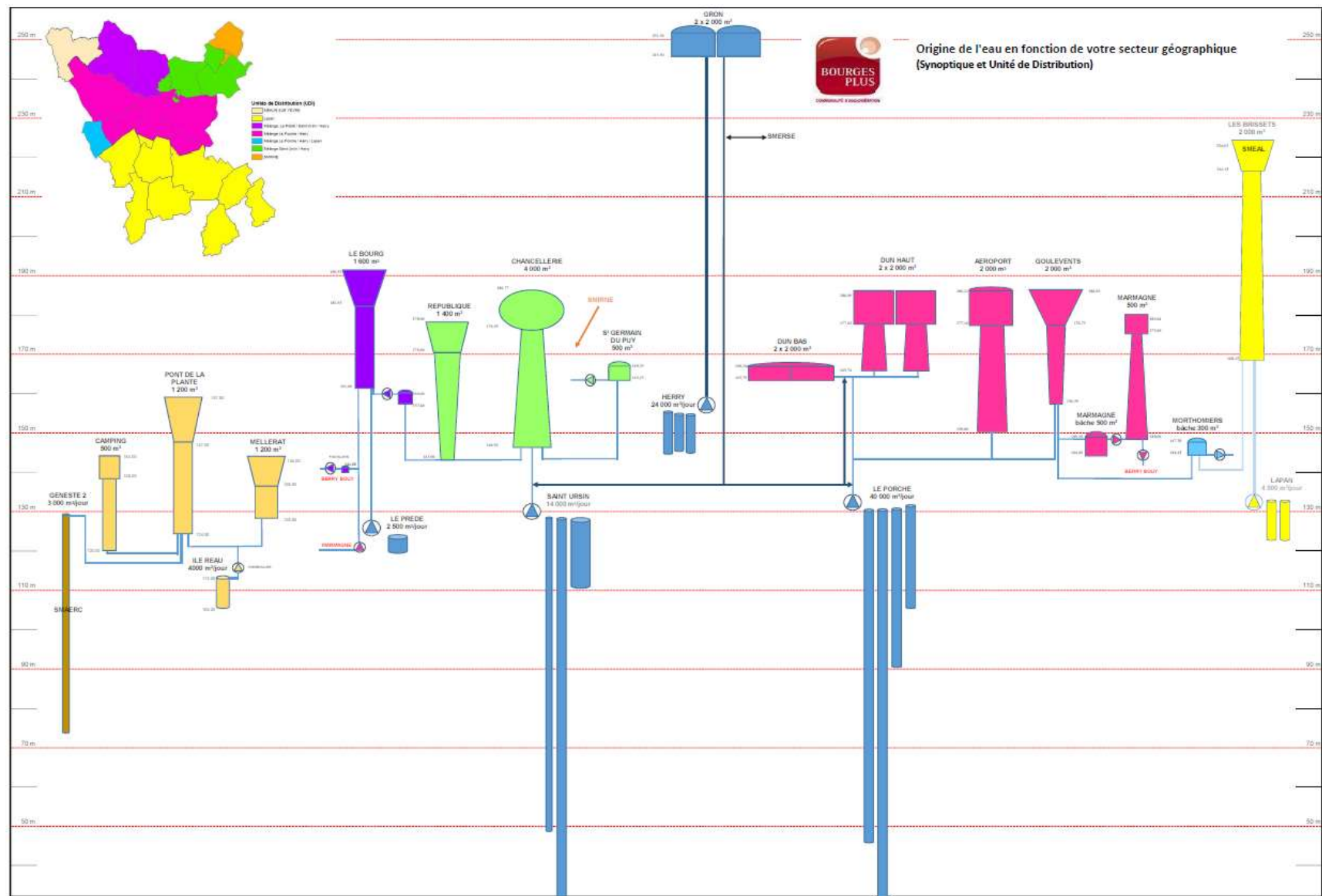


Figure 3 : Synoptique des ouvrages de production et stockage

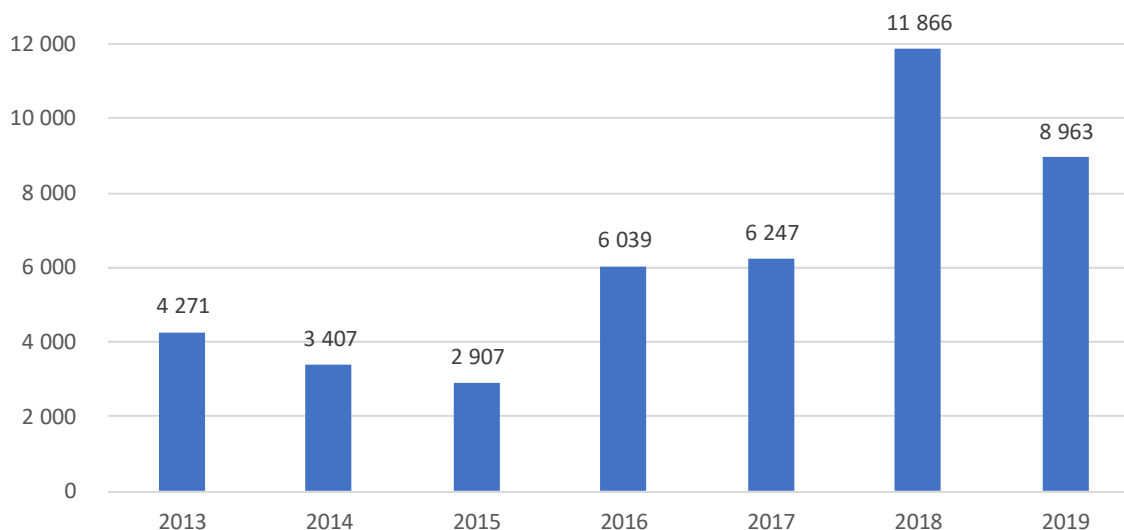
## 2.3- La distribution

### 2.3.1- Les conduites

La longueur, hors branchement, du réseau d'eau de Bourges Plus est d'environ 1 042 km. Près de la moitié est présente sur la seule commune de Bourges.

Chaque année, la régie réalise des travaux de renouvellement des conduites. Ces travaux sont préparés et surveillés par les agents du secteur travaux neufs et réalisés par des entreprises de canalisation. Le rythme actuel de renouvellement ne permet de remplacer les conduites que tous les 145 ans.

Sur les 5 dernières années, le service de l'eau a renouvelé 36,022 km de réseau soit 3,46% du linéaire pour un montant de 12 726 213 €<sup>HT</sup>. Le coût moyen d'un mètre linéaire est de 353 €<sup>HT</sup>. Ce prix intègre le coût de la reprise des branchements sur les tronçons remplacés.



Graphique 5: linéaire de conduite remplacé chaque année (mètres)

### 2.3.2- Les branchements

Le branchement est composé de deux parties :

- La partie publique qui va de la conduite principale à la sortie du compteur,
- La partie privée qui va de la sortie de compteur aux points d'utilisations.

La collectivité a la responsabilité de l'entretien et de la qualité de l'eau sur la partie publique. Les branchements sont, en majorité, constitués d'un tuyau en Polyéthylène Haute Densité (PEHD). Toutefois, il existe encore des branchements en plomb sur le territoire de l'agglomération. Ce matériau n'est pas interdit, le décret n°2001-1220 du 20 décembre 2001 fixe une limite de qualité sur le paramètre plomb dans les eaux destinées à la consommation humaine à 10 µg/l.

Les caractéristiques physico-chimiques de l'eau déterminent le pouvoir de dissolution du plomb dans l'eau. Bourges Plus a mis en place un programme de surveillance du taux de plomb dans l'eau, complété par un suivi de l'Agence Régionale de Santé (ARS).

Les résultats sont satisfaisants mais ils demeurent aléatoires. La longueur du branchement en plomb influe particulièrement sur le résultat. Par principe de précaution, la collectivité a mis en place un programme de remplacement des branchements en plomb.

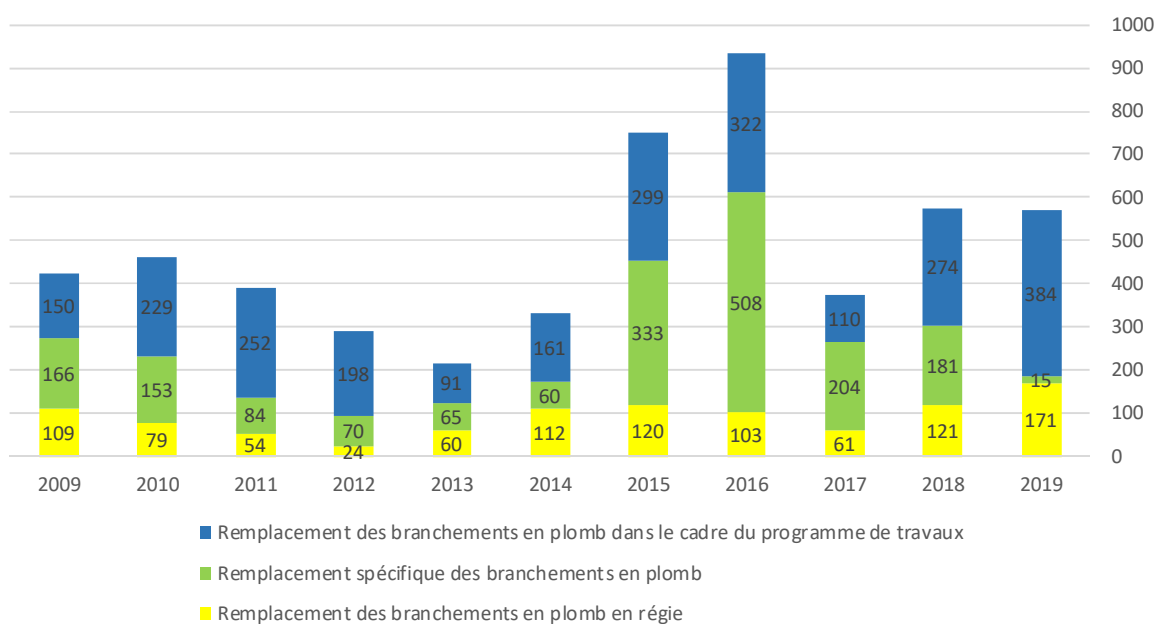
Le remplacement des branchements s'opère dans le cadre de trois opérations distinctes :

- En régie, lors d'interventions ponctuelles sur un branchement ;
- Dans le cadre des travaux neufs, où, à l'occasion du renouvellement des réseaux vétustes, les branchements en plomb sont également repris ;
- Dans un programme spécifique de remplacement des branchements en plomb.

En 2019, 570 branchements en plomb ont été repris. Depuis 2004, le nombre de branchements repris s'établit à 7547 soit une moyenne de 472 branchements par an.

Le taux de remplacement des branchements en plomb varie chaque année en fonction :

- de l'effort consenti par le service pour la suppression de conduites en doublon et la reprise des branchements sur la conduite la plus récente,
- des contraintes de plus en plus fortes sur le parc de branchements en plomb restant :
  - nécessité de remplacer la conduite et les branchements (délais et coûts),
  - l'état des chaussées et trottoirs sur les zones potentielles de travaux (aménagement en bon état),
  - le trafic routier, les zones commerçantes.



Graphique 6: Remplacement des branchements en plomb

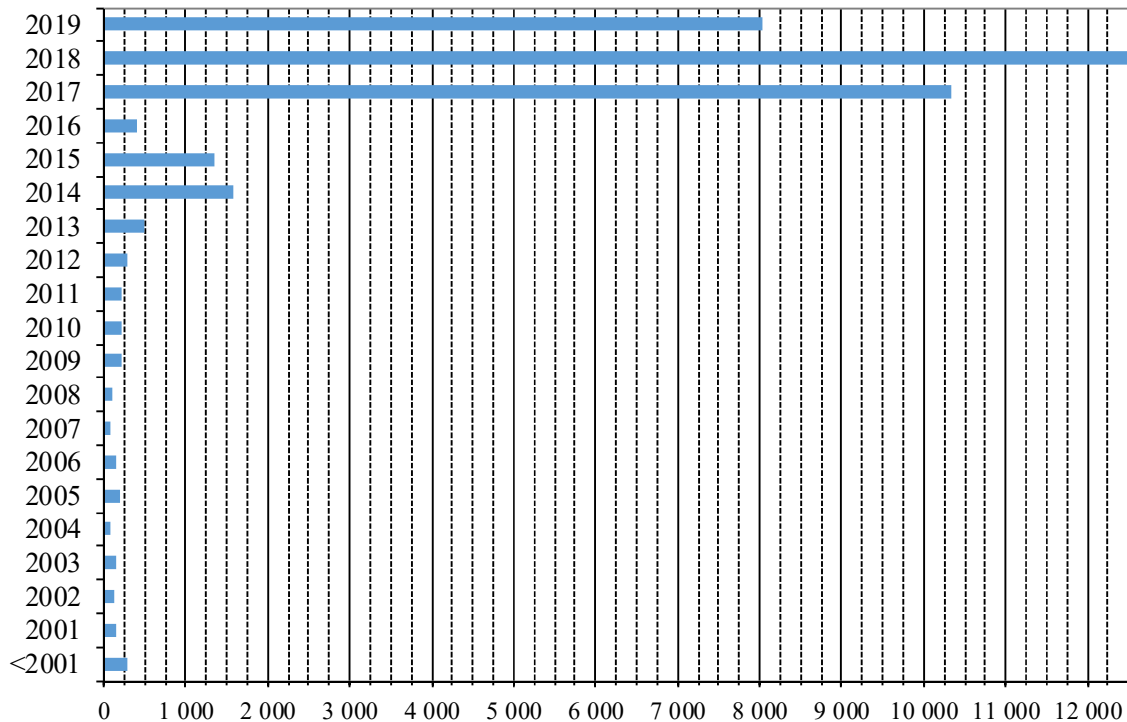
### 2.3.3- Parc de compteurs

La facturation au plus juste du service rendu aux usagers passe par un comptage fiable. L'arrêté du 6 mars 2007 impose un contrôle de la métrologie ou un changement de compteur tous les quinze ans.

Le 25 janvier 2016, les élus de Bourges Plus ont décidé d'automatiser la relève des compteurs afin de pouvoir alerter le plus tôt possible les abonnés en cas de fuite après compteur. Afin de rendre un même service à tous les usagers, cette décision s'accompagne d'un remplacement de l'ensemble du parc de compteur sur une période restreinte de 4 ans maximum.

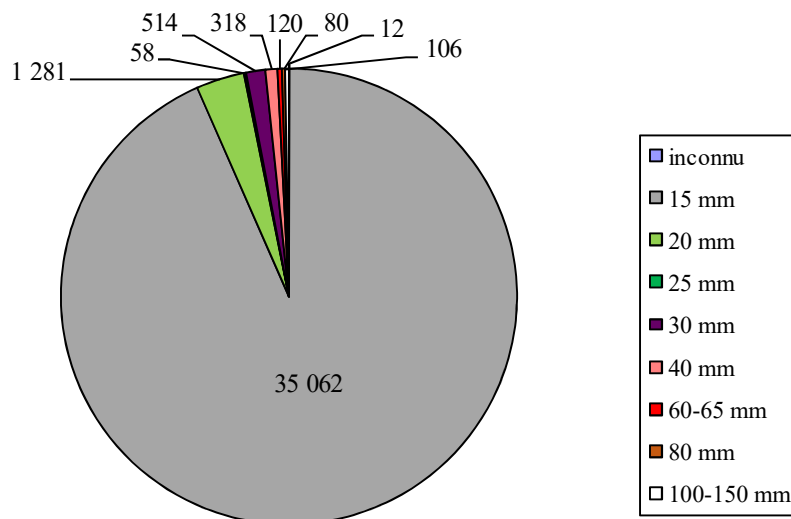
Dans le cadre d'un marché public, la fourniture de compteurs a été attribuée à la société Diehl Metering et la pose des compteurs de 15 et 20 mm de diamètre à la société Océa Smart Building le 15 novembre 2016.

### Pyramide des âges - compteurs



Graphique 7: Parc de compteurs et années de pose

En fonction des besoins en eau des abonnés, le service de l'eau détermine le diamètre du compteur. Les compteurs de 15 mm sont adaptés pour les habitations individuelles et les appartements tandis que ceux de plus forts diamètres sont nécessaires pour les copropriétés, les industriels ou pour pouvoir assurer une défense incendie.



Graphique 8: Parc de compteurs et répartition par diamètre

#### 2.3.4- Les interventions

L'exploitation des réseaux et structures d'eau potable génèrent chaque année différents types d'interventions. L'absence d'outil de gestion ne facilite pas le suivi de l'activité et ne répertorie que quelques types d'interventions en nombre et non en temps de travail. Le service de l'eau a mis en place durant l'année 2018 un dispositif de suivi des coûts et de l'activité sous Excel afin de mieux quantifier et chiffrer les interventions.

### Activités du service Distribution

Le suivi ne prend pas en compte :

- les préparations des coupures, des purges et d’alerte des riverains pour les travaux externalisés (en moyenne 2 jours par semaine),
- les interventions d’entretien du réseau comme les purges, le remplacement des ventouses, les mises à niveau de bouches à clef,
- les recherches de fuites ou le repérage par GPS des canalisations (2,5 temps plein à l’année),
- les interventions chez les abonnés pour remplacer les robinets avant compteur.

Cependant à titre de comparaison, le tableau ci-dessous présente l’évolution du nombre de certains types d’interventions par rapport à l’année dernière.

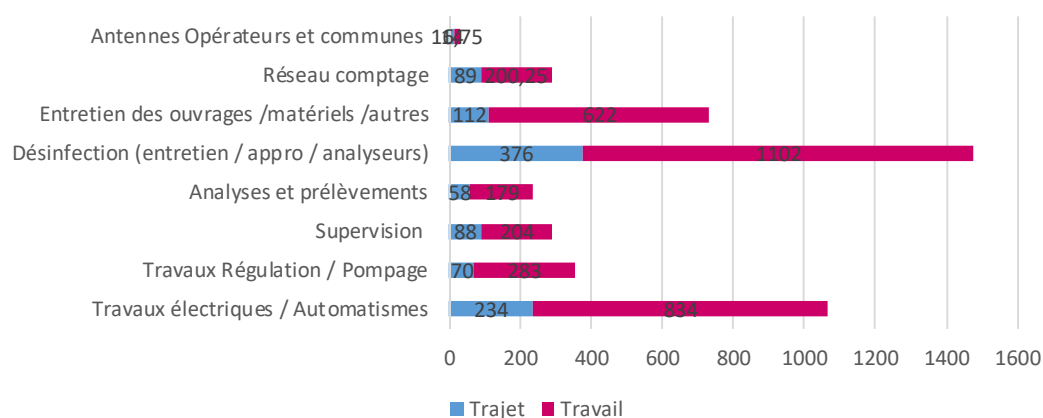
Types d'interventions effectuées par la régie des Eaux	Nombre de réalisations	
	2019	2018
<b>Reprises de branchements en plomb</b>	<b>171</b>	<b>121</b>
<b>Réparations de fuites :</b>	<b>135</b>	<b>118</b>
<i>sur les canalisations</i>	41	47
<i>sur les branchements</i>	86	64
<i>sur les vannes</i>	8	7
<b>Suppression de conduites</b>	<b>5</b>	<b>6</b>
<b>Suppression de branchements</b>		
<b>Renforcement de branchements</b>		<b>0</b>
<b>Branchements neufs</b>	<b>146</b>	<b>143</b>
<b>Casses par entreprises</b>	<b>14</b>	<b>12</b>
<b>Poses de compteurs ou radios</b>		<b>707</b>
<b>Nbre d'ouverture de Branchements</b>		2
<b>Nbre de Branchements ouvert au-delà de J+15</b>	0	0

Tableau 6 : Nombres d'interventions du service Distribution

L’ensemble des branchements d’eau potable existants a été ouvert dans les 10 jours ouvrés suivant la demande d’abonnement.

### Activités du service Production

Le suivi de l’activité du service production permet de répartir les heures de travaux par grand items. Le décompte ne tient pas compte des heures de préparation et de récolement des travaux par l’encadrement ni des temps de formations (habilitations électriques, chlore etc.). Toutefois, on peut remarquer le fort impact des temps de trajets lié à l’éloignement de certains sites, notamment les réservoirs de Gron et le champ captant de Herry.



Graphique 9: Temps de travail par catégorie de travaux (heures)

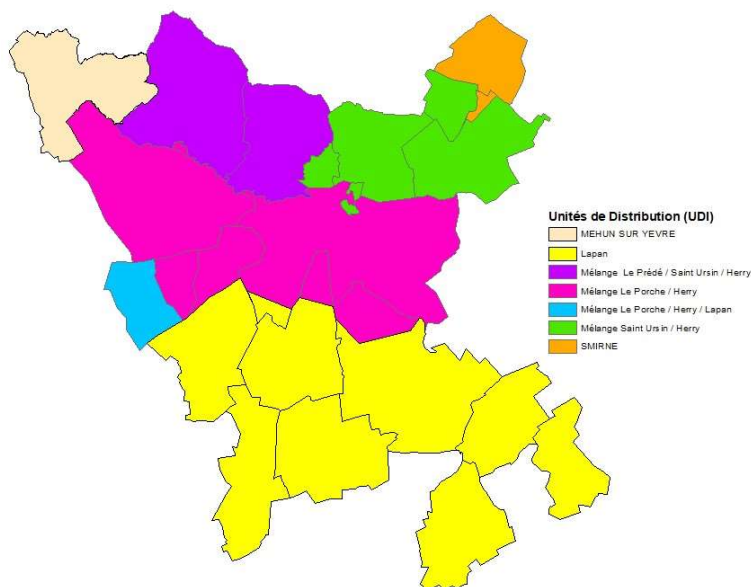


### 3- Qualité de l'eau

#### 3.1- Le contrôle réglementaire

Sur le territoire intercommunal, le contrôle réglementaire est réalisé par l'Agence Régionale de Santé (ARS), autorité sanitaire indépendante de Bourges Plus. Cette autorité décide des points de prélèvement d'eau et de leur fréquence en fonction du nombre d'habitants. Elle réalise les prélèvements, qui sont ensuite analysés par un laboratoire agréé par la Direction Générale de la Santé.

La qualité physico-chimique de l'eau est en lien direct avec l'origine de l'approvisionnement, c'est-à-dire la ressource en eau et les éventuels mélanges de ressources. Le secteur géographique à l'intérieur duquel la qualité de l'eau est uniforme correspond à une unité de distribution. Le territoire intercommunal de la Communauté d'Agglomération est ainsi couvert par six unités de distribution.

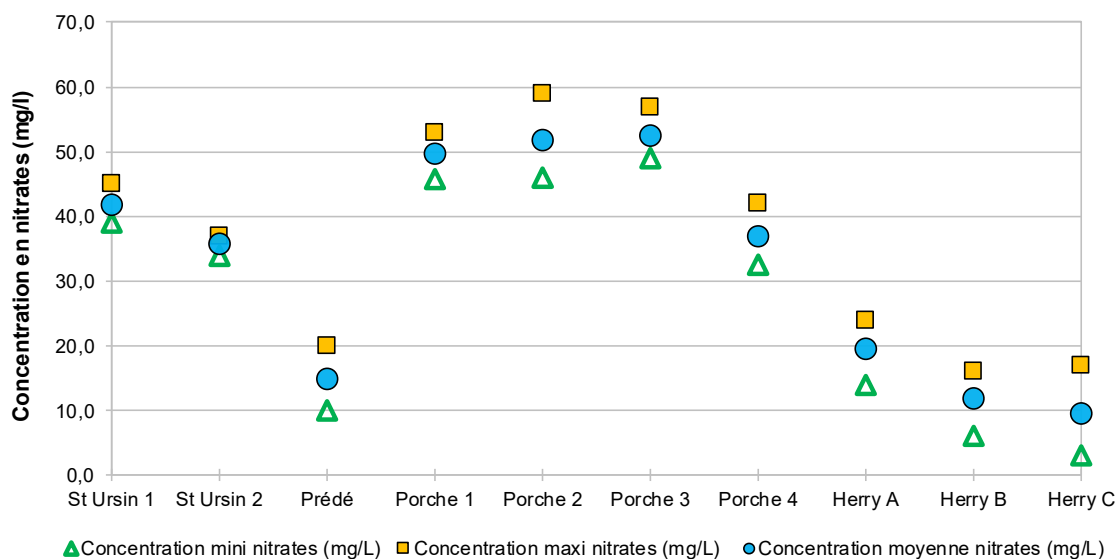


Carte 1: Unités de distribution du territoire intercommunal

#### 3.2- Nitrates

##### 3.2.1- Taux de nitrate des eaux brutes

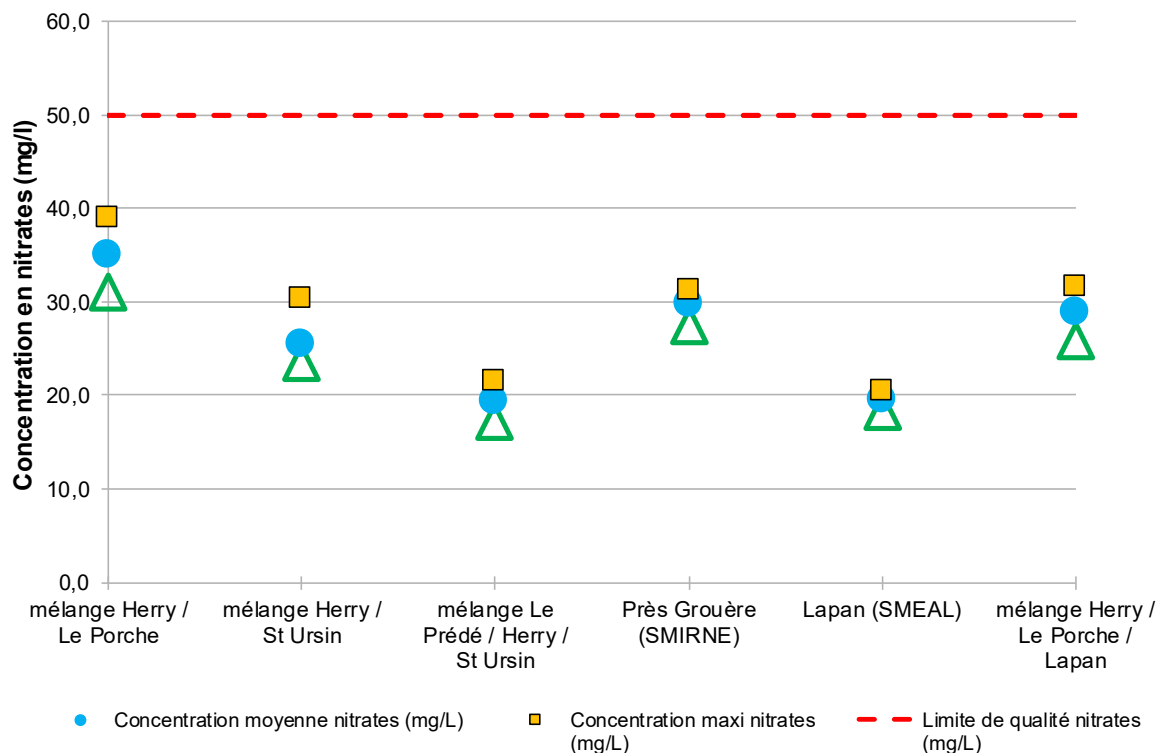
Pour les nitrates, la limite de qualité applicable aux eaux brutes utilisées pour la production d'eau destinée à la consommation humaine est fixée à 100 mg/l.



Graphique 10: Paramètre nitrates mesurés sur les forages

Les forages du Porche 1, 2 et 3 sont les plus altérés.

### 3.2.2- Taux de nitrates des eaux distribuées



Graphique 11 : Taux de nitrates dans l'eau distribuée

En 2019, l'ensemble des analyses portant sur la recherche des nitrates réalisé en distribution est conforme à la norme de 50 mg/l. Sur le paramètre des nitrates, le taux de conformité est de 100 %. Ce résultat est lié à l'approvisionnement en eau prélevée dans la nappe alluviale de la Loire sur la commune d'Herry et à la baisse continue du taux de nitrates dans l'eau produite sur le Site du Porche. Le mélange des différentes ressources en eau permet de couvrir quantitativement les besoins en eau et de respecter les normes sur les nitrates.

### 3.3- Pesticides

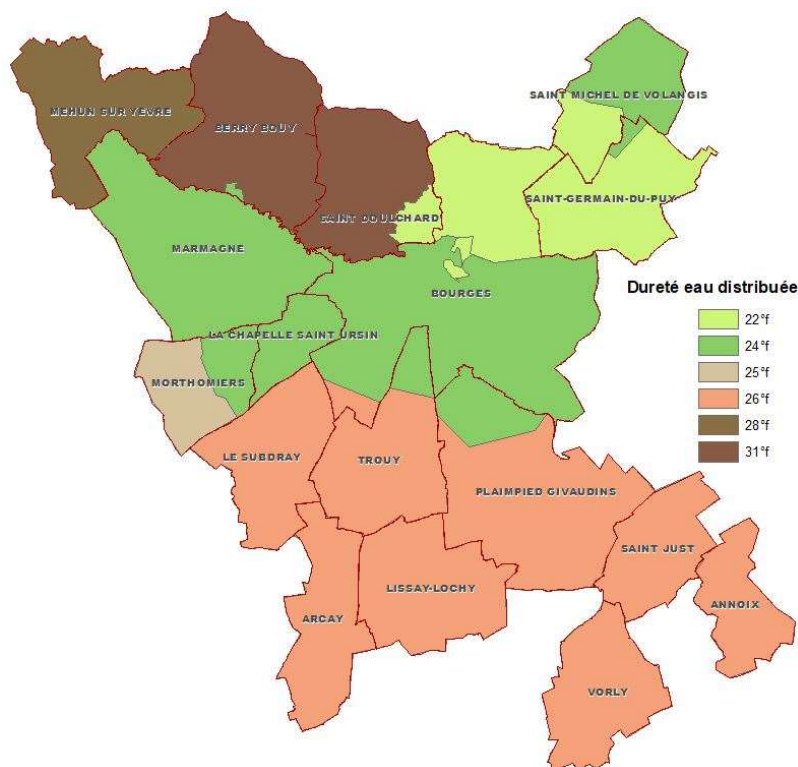
Les normes fixées par la réglementation française concernant les pesticides sont jusqu'à vingt fois plus basses que les recommandations de l'Organisation Mondiale de la Santé qui visent déjà à limiter les risques liés à l'absorption régulière d'une substance pendant une vie entière. La norme est fixée à 0.1 µg/l pour la concentration maximale de chaque pesticide quantifié, et à 0.5 µg/l pour la concentration totale en pesticides.

Les prélèvements en vue de rechercher les pesticides donnent lieu à la recherche de plusieurs familles de pesticides : les triazines, les amibes, les organophosphorés, les carbamates ou les urées substituées. Chacune de ces familles regroupe un ensemble de pesticides qui sont recherchés. Les prélèvements sont réalisés sur les ressources en eau.

En 2019, l'ensemble des prélèvements est conforme. Le taux de conformité de l'eau sur les paramètres des pesticides est de 100 %.

### 3.4- Dureté de l'eau

La dureté de l'eau est liée à la nature géologique des sols dans lesquels sont stockées les ressources, elle est donc propre à chaque ressource et chaque mélange. La quantité totale de calcium et de magnésium contenue dans l'eau est mesurée par le Titre Hydrotimétrique (TH). Ce paramètre est exprimé en degré français (°f). La dureté étant sans incidence sur la santé des populations, aucune norme ne s'applique.



Carte 2 : Dureté de l'eau

### 3.5- Microbiologie

Les paramètres microbiologiques regroupent un ensemble d'analyses qui portent sur la recherche de plusieurs indicateurs de qualité microbiologique. Les germes tests recherchés (E. coli, coliformes...) renseignent d'une contamination de l'eau par des matières fécales. Ces agents microbiologiques n'ont pas d'effet direct sur la santé, ils indiquent seulement une présomption de risque lié à la probable présence d'agents pathogènes contenus dans les matières fécales. Les bactéries aérobies renseignent de la charge bactérienne générale de l'eau.

Unité de distribution	Nombre de prélèvements	Limites de qualité		Références de qualité	
		Nombre de prélèvements non conformes	Pourcentage de prélèvements conformes	Nombre de prélèvements non conformes	Pourcentage de prélèvements conformes
UDI 1 : Herry / Le Porche	84	0	100%	2	98%
UDI 2 : Herry / Saint-Ursin	62	0	100%	3	95%
UDI 3 : Prédé / Saint-Ursin / Herry	15	0	100%	0	100%
UDI 4 : Lapan	18	0	100%	0	100%
UDI 5 : Près Grouère / Ile Boyard	3	0	100%	0	100%
UDI 6 : Herry / Le Porche / Lapan	1	0	100%	0	100%
<b>TOTAL</b>	<b>183</b>	<b>0</b>	<b>100%</b>	<b>5</b>	<b>97%</b>

Tableau 7 : Résultats des contrôles réglementaires microbiologiques

En 2019, 183 prélèvements ont été effectués. Cinq prélèvements ont dépassé les limites de qualité.

### 3.6- Plomb

Depuis le 1er janvier 2004, la limite de qualité sur le paramètre plomb mesuré au robinet des usagers est fixée à 25 µg/l. Au 25 décembre 2013, cette limite de qualité a été abaissée à 10 µg/l.

En plus du remplacement systématique des branchements en plomb, le Service de l'eau a mis en place un suivi spécifique des concentrations en plomb au robinet d'établissements accueillant du public conformément au tableau ci-dessous.

Lieu du point de mesure	UDI	Date	Teneur Pb (µg/L)
Cimetière d'Asnières	St Ursin/Herry (A)	31/01/2019	<2
		31/07/2019	<2
Ecole Louis Aragon	St Ursin/Herry (A)	24/09/2019	<2
		07/11/2019	<2
Ecole Bussière	St Ursin/Herry (A)	06/05/2019	<2
Mairie d'Asnières	St Ursin/Herry (A)	14/03/2019	<2
		02/10/2019	<2
Ateliers municipaux - St Germain du Puy	St Ursin/Herry	25/04/2019	<2
Mairie - St Douillard	St Ursin/Herry	21/11/2019	<2
Ecole maternelle de Pignoux	Porche/Herry (B)	21/05/2019	3
		24/06/2019	16
		13/09/2019	3
		14/11/2019	18
		06/12/2019	16
Centre Hospitalier	Porche/Herry (B)	28/08/2019	<2
Cimetière des Capucins	Porche/Herry (B)	21/03/2019	<2
Serres Municipales	Porche/Herry (C)	21/06/2019	<2
Centre de loisirs la Rottée	Porche/Herry (C)	16/07/2019	<2
Hotel de ville	Porche/Herry (C)	01/08/2019	<2
Ecole du Bouillet	Porche/Herry (C)	04/04/2019	3
Ecole des Pijolins	Porche/Herry (C)	05/09/2019	<2
Ecole maternelle Aéroport	Porche/Herry (C)	09/05/2019	<2
		21/11/2019	6
Ecole d'Auron 2002	Porche/Herry (C)	17/10/2019	2
Particulier - Mme Bescond - 2 rue Pascal	Porche/Herry (C)	10/01/2019	<2
Particulier - Local CARSO - Rue L. Mallet	Porche/Herry (C)	14/03/2019	4
Mairie - La Chapelle St Ursin	Porche/Herry	29/05/2019	2
le Bourg - M. Fourrichon	SMEAL	15/10/2019	<2
Le Bourg -Mairie - Morthomiers	SMEAL	29/08/2019	<2
Le Bourg - Ecole - St michel de Volangis	SMIRNE	01/03/2019	2
Le Bourg- cantine scolaire - Arçay	SMEAL	11/03/2019	<2
Centre de loisirs-Le Bourg-St Douillard	Prédé/St Ursin/Herry	20/03/2019	4
		29/08/2019	<2
Mairie - Bery-Bouy	Prédé/St Ursin/Herry	24/01/2019	<2

Tableau 8 : Résultats du contrôle réglementaire : paramètre plomb

Sur les prélèvements réalisés par l'ARS en 2019, 3 sur 34 sont supérieurs à la limite de qualité de 10 µg/l.

Les branchements concernés ont été repris en polyéthylène et des travaux de reprise des conduites et branchements sont faits.

La poursuite du remplacement des branchements en plomb est nécessaire pour délivrer une eau conforme aux limites de qualité.

### 3.7- Chlorure de Vinyle Monomère (CVM)

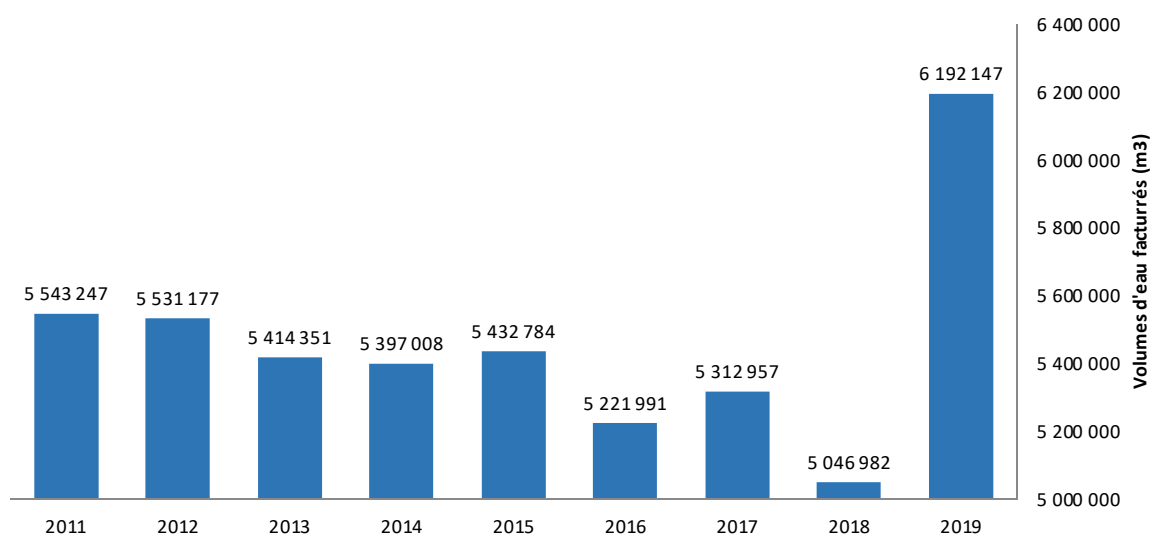
Les CVM sont des résidus de fabrication du PVC que l'on peut retrouver dans les tuyaux PVC fabriqués avant 1980.

Afin de limiter la teneur en CVM dans l'eau distribuée, 3 purges automatiques ont été placées sur le réseau. A terme les conduites seront remplacées. Le remplacement de certaines conduites est programmé en 2020.

## 4- Ventes d'eau

La majorité de l'eau injectée sur le réseau de Bourges Plus sert à la consommation des abonnés de Bourges Plus, une petite portion est vendue en gros à d'autres collectivités.

### 4.1- Consommation des abonnés



Graphique 12: Evolution des consommations

Depuis quelques années, les consommations d'eau sont en baisse. L'année 2019 fait exception. Cette augmentation prononcée par rapport à 2018 peut s'expliquer par des modifications dans les modalités de facturation qui ont engendré un rattrapage sur l'année 2019.

La commune de Bourges représente plus de la moitié des ventes d'eau.

Communes	Volumes d'eau facturés (m³/an)
Annoix	11 801
Arçay	24 935
Berry Bouy	59 680
Bourges	3 837 191
La Chapelle Saint-Ursin	182 333
Le Subdray	116 685
Lissay Lochy	15 371
Marmagne	99 385
Morthomiers	36 352
Plaimpied Givaudins	104 011
Saint-Doulchard	634 210
Saint-Germain du Puy	260 847
Saint-Just	31 463
Saint-Michel de Volangis	25 451
Trouy	174 854
Vorly	11 831
Mehun sur Yèvre	301 271
<b>TOTAL</b>	<b>5 927 671</b>

Tableau 9 : Consommation des communes en régie

La consommation moyenne d'eau par habitant ressort à 167 l/hab/j, ce qui est dans la moyenne nationale.

Volumes d'eau facturés	
par habitant (l/j/hab)	par abonnés (l/j/abonné)
167	456

Tableau 100 : Ratios de facturation

## 4.2- Ventes d'eau en gros

L'eau injectée sur le réseau de Bourges Plus permet également de desservir en eau des communes extérieures au territoire intercommunal. Le tableau suivant présente les ventes d'eau en gros existantes.

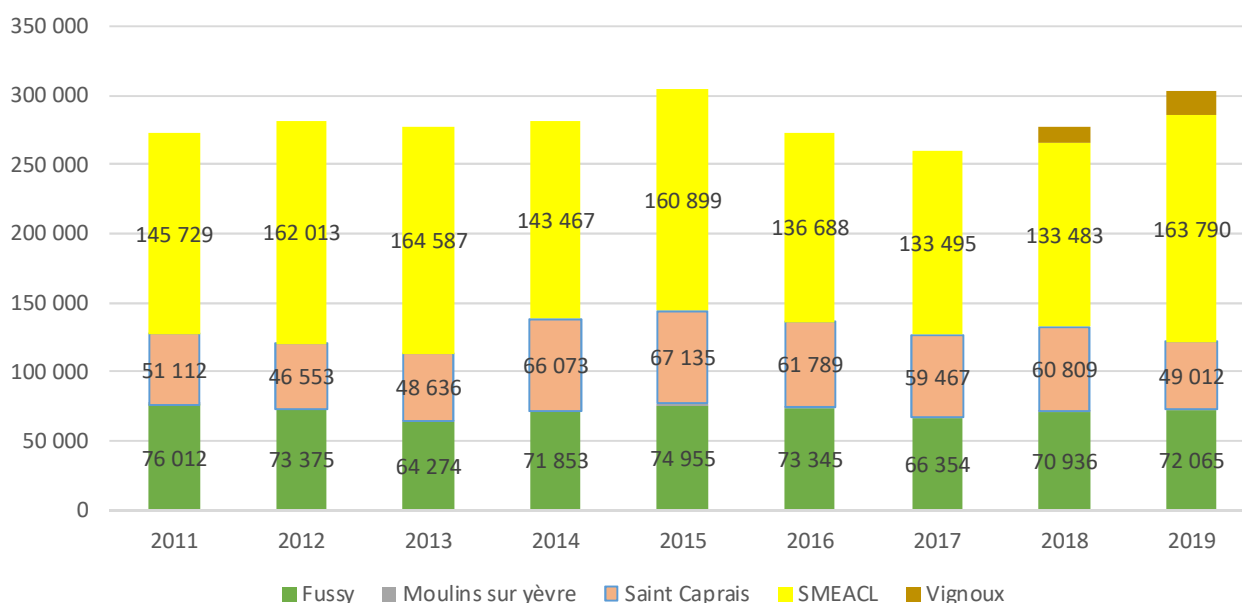
Objet de la convention	Date de la convention	Echéance de la convention
Vente d'eau en gros entre BOURGES PLUS et la commune de Fussy	12 avril 2007	28 avril 2017
Vente d'eau en gros entre BOURGES PLUS et la commune de Moulin-sur-Yèvre	3 janvier 2005	3 janvier 2020
Vente d'eau en gros entre BOURGES PLUS et la Communauté de Communes de FerCher-Pays Florentais	17 juillet 2008	1 juillet 2018

Tableau 11: conventions de ventes d'eau en gros

	Volume exporté en m <sup>3</sup> par an	
	2018	2019
SMEAL	133 483	163 790
Saint Caprais	60 809	49 012
Moulins sur Yèvre	480	431
Maubranches	0	0
Fussy	70 936	72 065
SMERSE		
Vignoux / Barangeon	11 765	18 041
<b>TOTAL</b>	<b>277 473</b>	<b>303 339</b>

Tableau 12: Exportation d'eau en gros

Pour l'année 2019, le total des volumes exportés s'établit à 303 339 m<sup>3</sup> soit une variation de 9,32% par rapport à l'année précédente.



Graphique 13: Evolution des volumes exportés par convention (m<sup>3</sup>)

### 4.3- Autres consommations

Une partie du volume injectée dans le réseau ne fait pas l'objet d'une facturation de l'eau. Il s'agit de l'eau :

- utilisée par l'entretien et le nettoyage des ouvrages d'assainissement,
- perdue pour les analyses en continu,
- utilisée pour la défense incendie,
- nécessaire à la purge des réseaux suite à des réparations ou des renouvellements,

<b>Volumes non comptabilisés</b>	Nettoyage des ouvrages de stockage et de surpression	9 380 m <sup>3</sup>
	Analyseur en continu du Service de l'Eau	21 045 m <sup>3</sup>
	Autres :	
	- purges conduites d'eau potable suite à des interventions pour réparer des ruptures de réseaux et entretien	1 000 m <sup>3</sup>
	- purges suite à pose de conduites neuves	2 500 m <sup>3</sup>
	- eau pour nettoyage des postes de relèvement EU	0 m <sup>3</sup>
	- purges réseaux et tests hydrants	1 000 m <sup>3</sup>
	- bornes de puisage	2 500 m <sup>3</sup>
	<b>Sous Total non comptabilisé</b>	<b>37 425 m<sup>3</sup></b>
<b>Volumes comptabilisés mais non facturés</b>	Service de l'eau	1 008 m <sup>3</sup>
	Service Assainissement	17 088 m <sup>3</sup>
	Dégrèvements	121 527 m <sup>3</sup>
	<b>Sous Total comptabilisé mais non facturé</b>	<b>139 623 m<sup>3</sup></b>

Tableau 13 : Consommations ne faisant pas l'objet d'une facturation

## 5- Gestion des usagers

### 5.1- Réclamations

Le service clientèle gère la facturation et l'ensemble des aspects administratifs des 37 362 points de livraison gérés en régie.

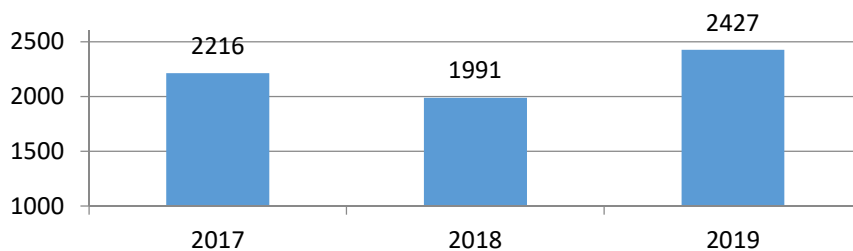
Les sollicitations des abonnés sont suivies en quatre rubriques :

Catégorie	2019		2018	
Courriers	3 992	24%	2682	20%
Courriels	701	4%	133	1%
Visites	6 019	36%	3811	28%
Téléphone	6 163	37%	6929	51%
<b>TOTAL</b>	<b>16 875</b>	<b>100%</b>	<b>13 555</b>	<b>100%</b>

Tableau 14: Synthèse des demandes de renseignements et réclamations

### 5.2- Mutations

#### Nombre de mutations

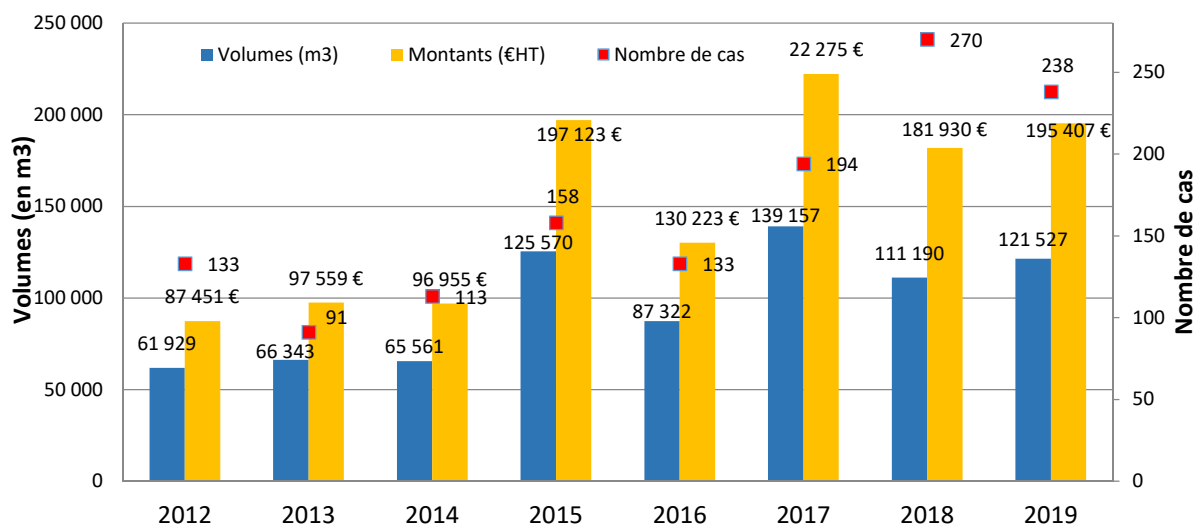


Graphique 14: Evolution du nombre de mutation

Les mutations ont concerné 6,50% des branchements, taux en évolution de 21,92% par rapport à l'année dernière.

### 5.3- Dégrèvements fuites

Le service de l'eau à l'obligation d'écarter le volume facturé au double de la consommation de référence pour certaines fuites, c'est le dispositif « Warsman ».



Graphique 15: Evolution des dégrèvements



## 6– Indicateurs financiers

### 6.1- Prix de l'eau et facture type

#### 6.1.1- Tarifs du service public de l'eau

Les tarifs de l'eau sont votés par les élus chaque année en conseil communautaire. Les tarifs 2019 sont fixés par la délibération n°34 du 17 décembre 2018 et ceux de 2020 par la délibération n° 73 du 9 décembre 2019

La part fixe correspond à la location du compteur, son relevé et un certain nombre de frais fixes comme l'entretien de la partie public du branchement.

La part variable dépend du volume consommé et permet de financer la majorité des dépenses du service.

Tarifs GESTION EN REGIE (€ <sup>HT</sup> )				GESTION EN DELEGATION		
		2019	2020	Diamètre du compteur	(€ <sup>HT</sup> )	
					2019	2020
Part Fixe	Compteur Ø 15	36,87	36,87	Ø 15	27,76	12,06
	Compteur Ø 20	40,11	40,11	Ø 20	41,56	
	Compteur Ø 25 - 30	56,50	56,50	Ø 25 et au-delà	61,86	
	Compteur Ø 40	73,72	73,72			
	Compteur Ø 50 à 65	144,49	144,49			
	Compteur Ø 80	241,33	241,33			
	Compteur Ø 100	353,71	353,71			
	Compteur Ø 150	443,18	443,18			
Part Variable (m <sup>3</sup> )		1,61	1,61			
				Consommation	Part variable collectivité	
					2019	2020
				de 0 à 100 m <sup>3</sup>	0,335	0,33
				de 101 à 300 m <sup>3</sup>	0,303	
				de 301 à 500 m <sup>3</sup>	0,279	

Tableau 15: Tarifs de l'eau

#### 6.1.2- Composition de la facture d'eau

Pour comprendre la facture d'eau, il faut envisager le cycle global de l'eau qui va du puisement d'une « matière brute » dans le milieu naturel jusqu'à son retour, après usage, dans l'environnement avec un traitement de dépollution. De surcroît, la ressource en eau est un bien collectif dont la préservation est financée par des taxes et redevances diverses.

La facturation de l'eau comprend en fait la facturation de deux services distincts : le service de l'eau et le service de l'assainissement collectif ou individuel.

La facture d'eau aux abonnés comprend trois rubriques :

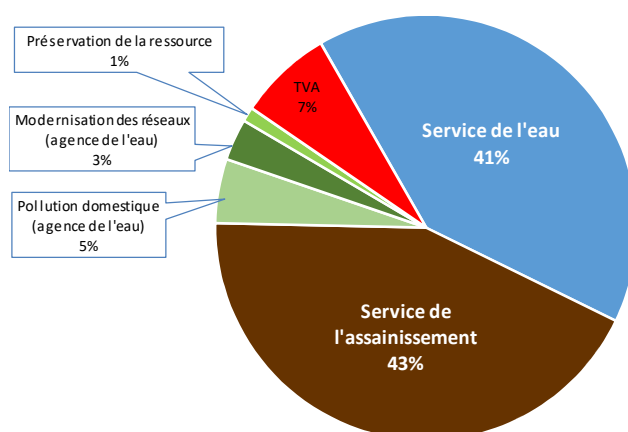
- La rubrique distribution de l'eau comprend deux sous-rubriques :
  - l'abonnement, correspondant à la partie fixe de la facturation qui couvre une partie des charges fixes du service et la location du compteur dont le prix est fonction du diamètre. Ces prix sont soumis à une TVA de 5,5% ;
  - la consommation, correspondant à la partie variable de la facturation en fonction du volume consommé par l'abonné. Le prix appliqué à cette consommation est soumis à une TVA de 5,5% ;
- La rubrique collecte et traitement des eaux usées comprend une seule sous-rubrique :
  - la consommation, correspondant à la partie variable de la facturation en fonction du volume consommé par l'abonné. Le prix appliqué à cette consommation est soumis à une TVA de 10%.
- La rubrique organismes publics distingue enfin les sommes reversées à l'Agence de l'Eau :
  - pollution domestique : cette taxe est soumise à une TVA de 5,5 % ;
  - modernisation des réseaux de collecte : cette taxe est soumise à une TVA de 10%.

- La taxe prélèvement perçue sur les consommations d'eau qui est reversée à l'Agence de l'eau Loire Bretagne pour financer des actions de préservation des ressources en eau. Cette taxe est votée par des instances externes à la Communauté d'Agglomération. Cette taxe est soumise à une TVA de 5,5 %.

	Période	Quantité	Prix unitaire (€ HT)	Montant (€ HT)	Taux TVA	Montant TVA (€)	Total (€ TTC)
<b>DISTRIBUTION DE L'EAU</b>							
Part Fixe	Du 01/01/20 au 31/12/20	1,000	36,870	36,870	5,50	2,03	38,90
Consommation Eau	Du 01/01/20 au 31/12/20	120	1,610	193,200	5,50	10,63	203,83
Préservation des ressources en eau	Du 01/01/20 au 31/12/20	120	0,052	6,240	5,50	0,34	6,58
Lutte contre la pollution (organismes publics)	Du 01/01/20 au 31/12/20	120	0,230	27,600	5,50	1,52	29,12
<b>NET A PAYER - eau</b>							<b>278,43 €</b>
<b>COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES</b>							
Consommation Assainissement	Du 01/01/20 au 31/12/20	120	2,040	244,80	10,00	24,48	269,28
Modernisation des réseaux (organismes publics)	Du 01/01/20 au 31/12/20	120	0,150	18,00	10,00	1,80	19,80
<b>NET A PAYER - assainissement</b>							<b>289,08 €</b>
<b>NET A PAYER - TOTAL</b>							<b>567,51 €</b>
Soit							
Prix de l'eau facturée par le Service de l'eau (€ TTC/m <sup>3</sup> )							2,32 €
Prix de l'eau facturée par le Service de l'assainissement (€ TTC/m <sup>3</sup> )							2,41 €
<b>Total eau + assainissement (€ TTC/m<sup>3</sup>)</b>							<b>4,73 €</b>

Figure 4: Facture type (120m<sup>3</sup>)

### 6.1.3- Répartition du produit des factures



Graphique 16: Répartition des recettes d'une facture d'eau (120 m<sup>3</sup>)

Pour une facture de 120 m<sup>3</sup>/an (référentiel INSEE), la facture d'eau se répartit en 41% pour l'eau, 43% pour l'assainissement et 16% pour les taxes et redevances versées aux autres organismes. Finalement, moins de la moitié de la facture de l'eau payée par les usagers est réellement encaissée par la régie de l'eau pour couvrir les charges du service.

### 6.2- Synthèse des recettes et dépenses

Le tableau suivant donne la décomposition des dépenses et recettes réalisées par section en identifiant opérations réelles et opérations d'ordre.

	Dépenses (€)		Recettes (€)	
	Réelles	Ordre	Réelles	Ordre
<b>Investissement</b>	5 149 658,27	436 654,36	3 384 757,31	3 043 590,41
<b>Exploitation</b>	6 748 787,11	2 948 068,98	12 605 119,51	341 132,93

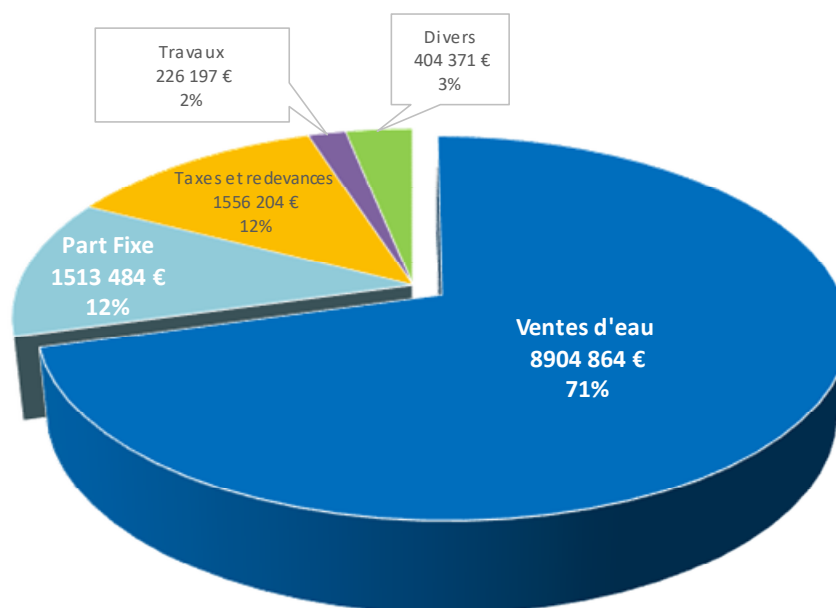
Tableau 16: Synthèse des recettes et dépenses

## 6.3- Recettes

### 6.3.1- Recettes de fonctionnement

Détail des recettes réelles d'exploitation		
Désignation	Recettes (€)	
	2019	2018
Atténuation de charges	21 889,62	25 677,25
Vente d'eau	8 904 863,71	8 176 907,38
Contre valeur redevance prélèvement	286 479,71	281 530,04
Redevance pollution domestique	1 189 692,58	1 142 668,64
Autres taxes et redevances	80 032,00	66 031,54
Travaux	226 197,08	156 285,25
Location de compteurs	1 513 483,83	1 274 646,67
Mise à disposition de personnel	22 546,30	0,00
Dotations et participations	159 218,34	11 208,00
Autres produits de gestion courante	86 379,00	104 271,67
Produits exceptionnels	114 337,34	9 226,53
Reprise Provision	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>12 605 119,51</b>	<b>11 248 452,97</b>

Tableau 17 : Synthèse des recettes et dépenses du service



Graphique 17: Détail des recettes d'exploitation

### 6.3.2- Recettes d'investissement

Détail des recettes réelles d'investissement		
Désignation	Recettes (€)	
	2019	2018
Subventions d'investissement	5 404,20	0,00
Emprunts et dettes assimilées (16449 ligne de trésorerie)	0,00	0,01
Autres recettes	95 521,43	26 289,88
Réserves	3 283 831,68	3 043 257,40
<b>TOTAL</b>	<b>3 384 757,31</b>	<b>3 069 547,29</b>

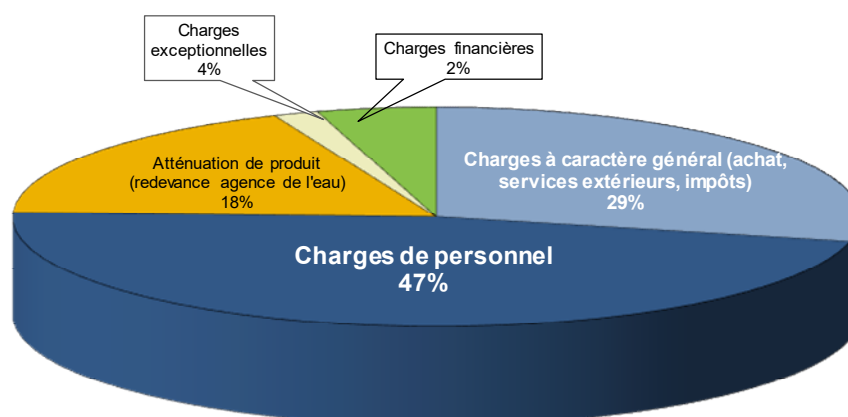
Tableau 18: Recettes réelles d'exploitation

## 6.4- Dépenses

### 6.4.1- Dépenses de fonctionnement

Détail des dépenses réelles d'exploitation		
Désignation	Dépenses (€)	
	2019	2018
Charges à caractère général (achat, services extérieurs, impôts)	1 880 037,59	1 850 685,19
Charges de personnel	3 092 605,00	3 011 299,13
Atténuation de produit (redevance agence de l'eau)	1 189 692,58	1 142 668,64
Autres charge de gestion courantes	176 261,21	98 938,06
Charges financières	112 354,42	112 737,09
Dotations aux provisions et dépréciations	0,00	0,00
Charges exceptionnelles	297 836,31	155 794,35
Dépenses imprévues	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>6 748 787,11</b>	<b>6 372 122,46</b>

Tableau 19: Dépenses réelles d'exploitation



Graphique 18: Détails des dépenses réelles

Les charges à caractère général comprennent :

- Les achats d'électricité et produits de traitement 301 392,24 €
- Les achats d'eau auprès d'autres collectivités 383 592,96 €
- Les achats de pièces pour les travaux en régie 285 468,50 €
- Réfections de chaussées suite à travaux en régie 91 025,48 €

### 6.4.2- Dépenses d'investissement

Détail des dépenses réelles d'investissement		
Désignation	Dépenses (€)	
	2019	2018
Emprunts et dettes	472 417,78	465 491,96
Immobilisations incorporelles	44 447,82	338 892,65
Immobilisations corporelles	1 066 742,49	1 652 290,96
Immobilisations en cours	3 554 800,18	3 445 658,77
Autres	11 250,00	
<b>TOTAL</b>	<b>5 149 658,27</b>	<b>5 902 334,34</b>

Tableau 20 : Dépenses d'investissement

### 6.4.3- Actions de solidarité

Pour son alimentation et l'hygiène, chaque personne a droit d'accéder à l'eau potable. Aussi, Bourges Plus mène deux actions en faveur des populations les plus démunies. D'une part, Bourges Plus

contribue au financement du Fonds de Solidarité pour le Logement, géré par le Département et, d'autre part la communauté d'agglomération procède à des abandons de créances en faveur des populations en situation de précarité.

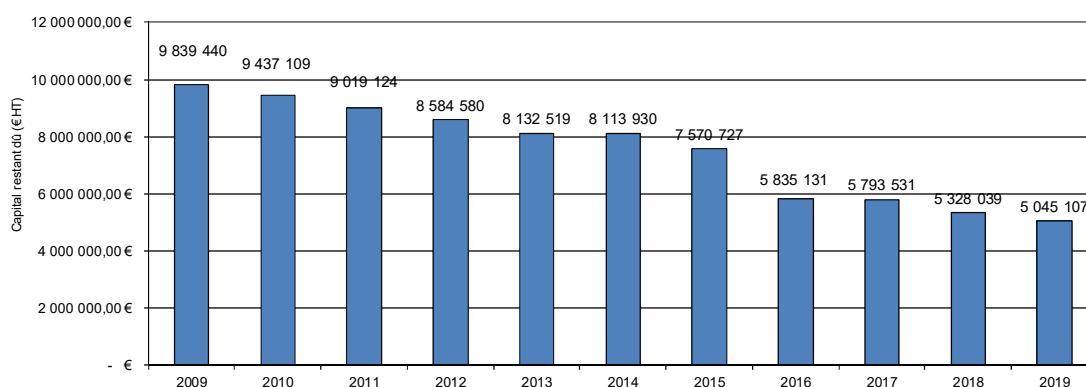
Ainsi, en 2019, Bourges Plus a contribué pour un montant de 7 200 €<sup>HT</sup> (3 600 €<sup>HT</sup> budget eau et 3 600 €<sup>HT</sup> budget assainissement) au financement du Fonds de Solidarité pour le Logement. Le FSL a permis la prise en charge partielle des factures d'eau de 128 ménages pour un montant global de 13 599€<sup>TTC</sup> pour l'eau.

Ces montants, ramenés aux volumes d'eau comptabilisés en 2018 (5 626 400 m<sup>3</sup>), permettent de calculer l'indice de performance qui s'établit à 0,010 €/m<sup>3</sup>.

Le taux d'impayés sur les factures d'eau de 2018 au 31 décembre 2018 est de 2,29% des montants facturés soit 250 869,30 €.

## 6.5- La dette

La dette résulte de l'emprunt qui permet d'étaler dans le temps la charge des dépenses d'investissement. L'encours de la dette représente le capital à rembourser par la Régie de l'eau au titre de tous les emprunts contractés au cours des exercices précédents. Fin 2019, l'état de la dette auprès de SIFIL CAFIL et Crédit Agricole Corporate and Investment Bank ressort à 5 045 107,03 €.



Graphique 19: Evolution de la dette

Outre le remboursement du capital, les intérêts à rembourser génèrent une charge financière. L'annuité de la dette ressort à 584 772,20 € et se décompose en 472 417,78 € pour le capital et 112 354,42 € pour les intérêts.

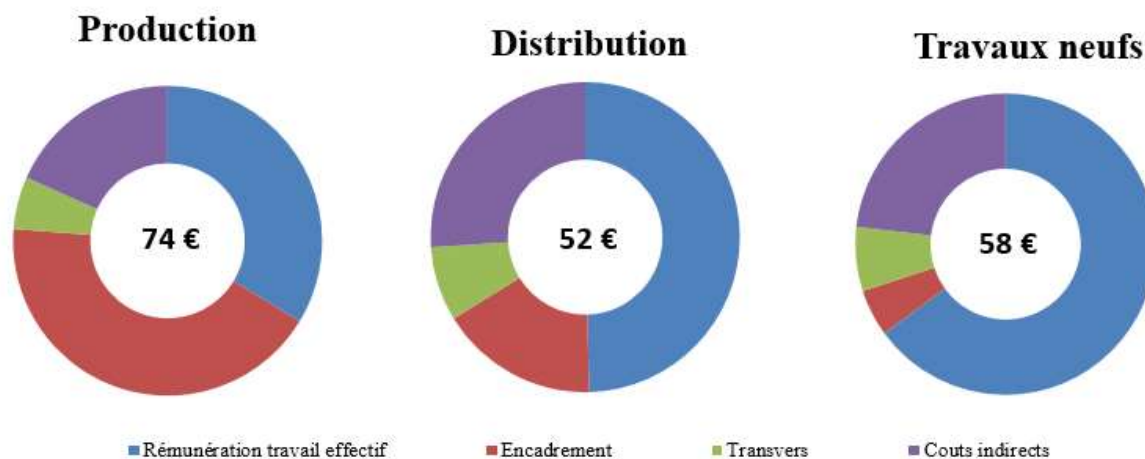
La durée d'extinction de la dette est inférieure à 0,86 an.

## 6.6- Maîtrise des coûts

Dans le cadre de la maîtrise du prix de l'eau, la régie a déterminé le coût horaire de différentes catégories d'agents. Il tient compte :

- De la rémunération des agents, de leur encadrement et de ceux des services support de l'agglomération,
- Des heures effectives de travail (les périodes de formation, maladie etc. sont décomptées),
- Des coûts de fonctionnement du bâtiment du Porche (siège des services technique de la régie).

Ces tarifs serviront à déterminer les coûts des interventions et prestations de la régie.



Graphique 20: Coûts horaires par service

Le coût supérieur du service production s'explique par la technicité et la diversité des tâches à réaliser qui nécessitent la présence de plusieurs référents techniques et de nombreuses habilitations.

## 7- Indicateurs de performance technique

### 7.1- Connaissance patrimoniale

Le tableau suivant présente la mise en œuvre de la gestion patrimoniale de Bourges Plus

	Points	Bourges Plus
<b>A- Plan des réseaux</b>		
Existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable	10	10
Existence d'une procédure de mise à jour des plans (au moins chaque année)	5	5
<b>B- Inventaire des réseaux*</b>		
Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations	10 si les 2 conditions sont réunies	10
Intégration dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, période de pose etc.)		
Pourcentage du linéaire pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	1 point par tranche de 10% au-delà de 60%	1
Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire mentionne la date ou la période de pose	10 points si au moins 50% et 1 point en plus par tranche de 10%	0
<b>C- Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux**</b>		
Le plan des réseaux précise la localisation des ouvrages annexes et, s'il y a lieu, des servitudes instituées pour l'implantation des réseaux	10	O
Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage	10	O
Mention de la localisation des branchements	10	N
Un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence métrologique et la date de pose du compteur	10	O
Un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau, la date de ces recherches et la nature des réparations ou des travaux effectués	10	O
Maintien à jour d'un document mentionnant la localisation des autres interventions sur le réseau telles que réparations, purges, travaux de renouvellement	10	O
Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	10	O
Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux, portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux et permettant notamment d'apprécier les temps de séjour de l'eau dans les réseaux et les capacités de transfert des réseaux	5	O
<b>TOTAL (sur 120)</b>		<b>26</b>

\*l'obtention des 15 points précédents est nécessaire avant de pouvoir ajouter les points suivants

\*\*l'obtention des points de la partie C n'est effective que si au moins 40 des 45 points des parties A + B sont acquis

Tableau 21: Indice de connaissance patrimoniale

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable est de 26, valeur anormalement basse.

Afin de remédier à cette faible connaissance, l'agglomération a revu, fin 2017, son fonctionnement pour :

- incorporer rapidement les plans des canalisations neuves dans le Système d'Informations Géographiques (SIG),
- relever par GPS les ouvrages affleurant des conduites anciennes et intégrer le tracé des conduites dans le SIG.

Le facteur limitant l'indice de connaissance patrimoniale est l'absence d'indication de période de pose des conduites sur notre SIG (179 km renseignés sur 979 km de conduites).

## 7.2- Qualité du réseau

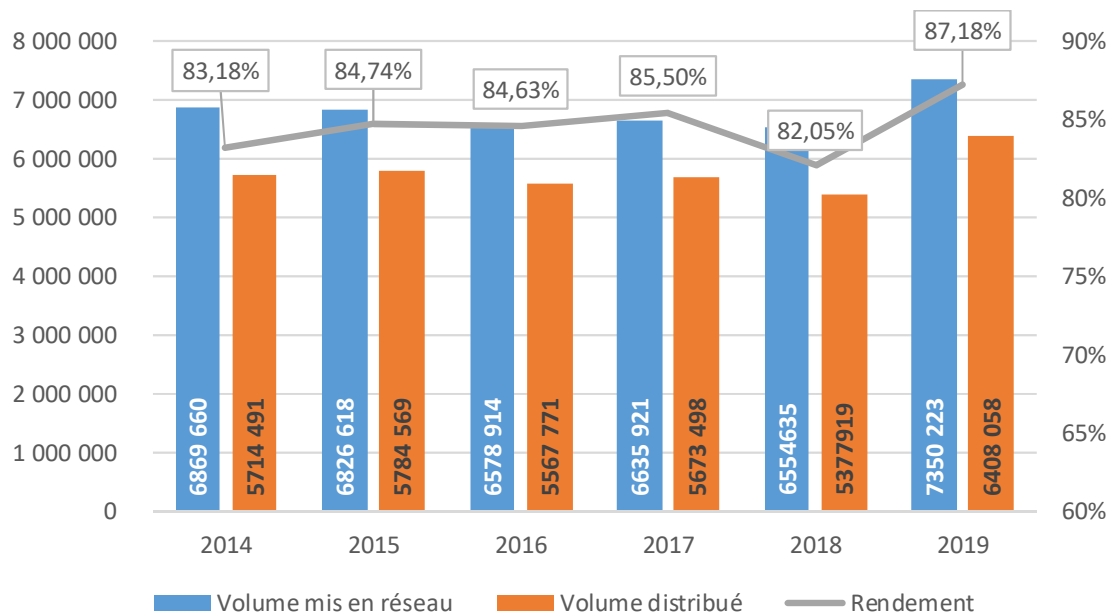
### 7.2.1- Recherche de fuites

Depuis 2015, la régie a renforcé, de manière conséquente, les moyens pour la recherche de fuites. Deux agents ont été spécialisés dans la recherche de fuites et le matériel (corrélateurs et pré localisateurs) a été renouvelé. Par ailleurs, un encadrant est chargé d'optimiser la sectorisation des réseaux et de définir les quartiers sur lesquels il convient de rechercher les fuites.

En parallèle, ces agents sont également chargés de la vérification des plans des réseaux et des pointages par GPS des travaux de la régie et des canalisations existantes.

### 7.2.2- Rendement

Le rendement du réseau est un indicateur largement utilisé par les médias cependant il est plus influencé par le niveau des consommations que par l'état des réseaux.



Graphique 21: Evolution des volumes et du rendement

### 7.2.3- Indice de perte linéaire

L'indice linéaire des pertes en réseau est égal au volume perdu dans les réseaux par jour et par kilomètre de réseau (hors linéaire de branchements). Cette perte est calculée par différence entre les volumes mis en distribution et les volumes consommés autorisés.

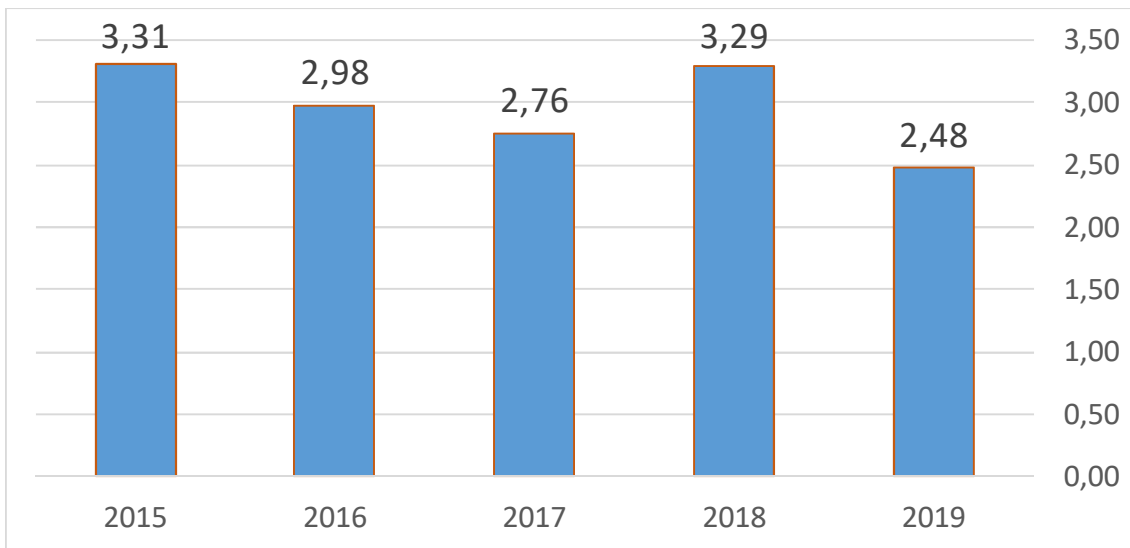
Les référentiels de cet indice varient en fonction de la densité d'habitation. Plusieurs communes de la régie sont rurales et, même pour la commune de Bourges, le tissu urbain est relativement peu dense. L'Indice Linéaire de Consommation avec une valeur de 16,85 m<sup>3</sup>/km/jour montre le caractère semi-rural du réseau (ILC comprise entre 10 et 30 m<sup>3</sup>/km/jour).

Catégorie du réseau/ ILP (m <sup>3</sup> /j/km)	Rural	Semi-Rural	Urbain
ILP Bon	< 1,5	< 3	< 7
ILP acceptable	< 2,5	< 5	< 10
ILP fuyard	< 4	< 8	< 15
ILP très fuyard	> 4	> 8	> 15

Tableau 22: Indice linéaire de pertes en distribution établi par l'Agence de l'Eau

L'indice de perte linéaire ressort, pour l'année 2019, à 2,48 m<sup>3</sup>/km/jour.





Graphique 22 : Evolution de l'indice de perte linéaire

#### 7.2.4- Indice linéaire de volumes non comptés

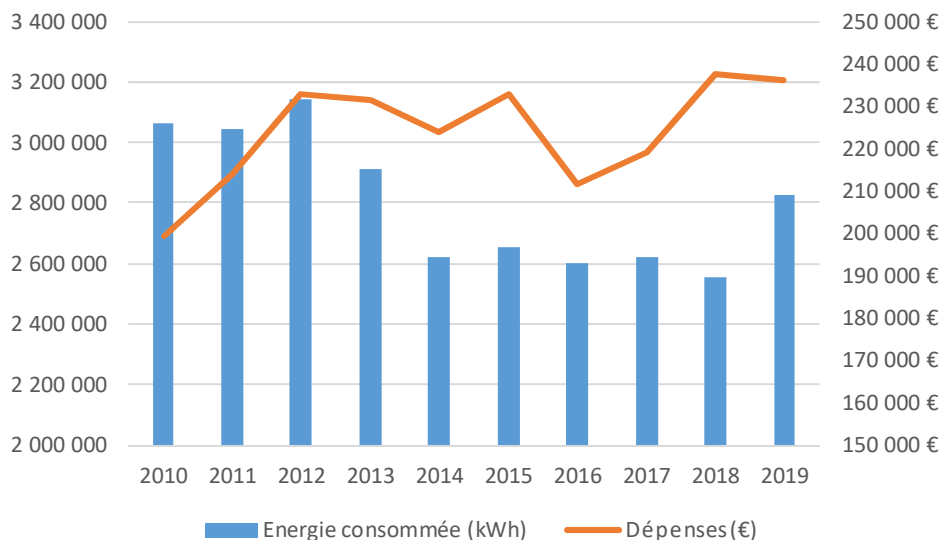
L'indice linéaire des volumes non-comptés est égal au volume journalier non compté par kilomètre de réseau (hors linéaire de branchements). Le volume non compté est la différence entre le volume mis en distribution et le volume comptabilisé.

En 2019, cet indice ressort à 0,10 m<sup>3</sup>/km/jour.

#### 7.3- Consommation d'énergie

Afin d'être distribuée, l'eau captée dans des puits forages doit être pompée pour être stockée dans les réservoirs. L'amélioration des rendements et l'optimisation du cheminement de l'eau permet de limiter les besoins en énergie électrique.

Au titre de l'année 2019, 2 824 047 kWh soit 0,457 kWh par mètre cube produit ont été nécessaires. La facture d'électricité s'élève à 236 311 €.



Graphique 22: Evolutions des coûts et consommation d'électricité

## 8- Travaux réseaux 2019

### 8.1- Marché renouvellement de canalisation

Commune	Rue 2019	Linéaire (ml)	Diamètre principal	Branchements	Montant des travaux (€ HT)
Bourges	Rue Alain Fournier	297	Ø 60 mm	42	169 002,40 €
	rue Proudhon	379	Ø 60 mm	45	205 203,45 €
	Rue Coulon	148	Ø 60 mm	11	52 278,89 €
	Ch. de St Ursin	14	Ø 450 mm	0	51 690,19 €
	Rue Buffon	200	Ø 60 mm	13	80 752,21 €
	Rue de la Gare	375	Ø 100 mm	37	192 550,17 €
	Rue Croix Moulit Joie	190	Ø 60 mm	26	80 440,65 €
	Rue Chertier	164	Ø 60 mm	13	53 950,24 €
	RP Armand/Mallet	102	Ø200 mm	0	40 929,84 €
	Rue Claude Monet	216	Ø 60 mm	21	89 356,54 €
	rue François Bailly	0		0	3 457,70 €
	rue Henri Jossant	72	Ø 60 mm	3	31 587,86 €
	Rue et impasse Diderot	838	Ø 60 mm	111	341 778,70 €
	Quartier des Peintres	588	Ø 60 mm	51	214 322,19 €
St Doulichard	Rue Maxime Lebrun	338	Ø 125 mm	24	151 779,35 €
	Rue Pierre Michot	363	Ø 125 mm	45	221 332,85 €
	Impasse Pierre Michot	167	Ø 60 mm	17	84 020,88 €
	Rues du Clos Catin et Colombier	386	Ø 100 mm	41	184 296,91 €
	Rue Pierre Desbois	315	Ø 60 mm	25	142 062,47 €
	Quartier des Fleurs	603	Ø 60 mm	60	249 999,81 €
	Rue des Prés Berthelot	382	Ø 60 + Ø 100 mm	29	177 007,80 €
	Impasses Molière et Boileau	390	Ø 60 mm	46	156 224,24 €
	Rue du lot Mabillot	0		17	43 605,29 €
Mehun sur Yèvre	Place du Général leclerc	50	Ø 80 mm	3	12 500,00 €
	Rue Henri Boulard	274	Ø 80 mm	22	92 519,30 €
La Chapelle St Ursin	Rue Traversière	139	Ø 60 mm	8	61 497,43 €
	Rue de l'Espérance	343	Ø 60 + Ø 100 mm	42	199 857,10 €
<b>TOTAL</b>		<b>7333</b>		<b>752</b>	<b>3 384 004,46 €</b>

Tableau 23:Travaux sur les conduites

## 8.2- Renouvellements en régie

Commune	Rue 2019	Linéaire (ml)
Plaimpied Givaudins	Rue du champ perdu ø63	200
	Route de Lassay ø63	820
La Chapelle Saint ursin	Chemin des ailiers ø63	130
Vorly	Chipoux ø110	110
	Rue de la nadue ø100	-1130
	Route de Levet ø80	-200
	Le chailleux ø60	-850
Marmagne	Les petites chaumes ø50	370
	Les petites chaumes ø50	-950
Bourges	chemin de Saint Julien ø50	-55
Trouy	Chemin du gros buisson ø63	-620
	Avenue de Saint Amand ø100	-895
Arçay	grande Rue ø60	-380
<b>TOTAL Remplacements</b>		<b>1 630</b>
<b>Total suppressions</b>		<b>-5 080</b>

Tableau 24: Travaux en régie

## Facture type

Nouvelle présentation de la facture d'eau



ABONNE TITULAIRE DU CONTRAT

Adresse desservie

AS\_016\_EAU015

VOTRE RÉFÉRENCE : 2053285102

TRESORERIE BOURGES MUNICIPALE  
PLACE SAINTE CATHERINE  
18000 BOURGES

M

### VOS CONTACTS

**Service Clientèle**  
**Adresse :** 4 BOULEVARD DE LAVENIR  
 18000 BOURGES  
**Horaires :** Lundi, mercredi, jeudi et vendredi de  
 9h à 12h et de 13h30 à 17h  
 Mardi de 10h à 12h et de 13h30 à 17h

**1800 897 734**  
 Numéro gratuit depuis un poste fixe

**service.clientele@agglo-bourgesplus.fr**

**Où nous écrire ?**  
 BOURGES PLUS  
 CS 20821  
 18000 BOURGES CEDEX

### TRESORERIE

**TRESORERIE BOURGES MUNICIPALES**  
**Adresse :** PLACE SAINTE CATHERINE  
 18000 BOURGES  
**Téléphone :** 02 48 50 84 10  
**Courriel :** D18005@agglo.frances.gouv.fr  
**Horaires :** Lundi, mardi et vendredi de 9h45 à 11h45 et  
 de 13h à 15h  
 Mercredi et jeudi de 9h45 à 11h45

### MESSAGES

### VOTRE FACTURE DU 04/05/2018

N° 2018008755	Détails au verso
■ DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE	203,83 €
■ COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES	269,28 €
■ ORGANISMES PUBLICS	59,46 €

**Montant TTC** à régler avant le 19/06/2018

**532,57 €**

#### Modalités de paiement :

- Par internet sur le site [www.agglo-bourgesplus.fr](http://www.agglo-bourgesplus.fr)
- Par TIP en renvoyant le talon signé dans l'enveloppe jointe
- Par chèque à l'ordre du Trésor Public en joignant le volet TIP non signé
- En espèces (jusqu'à 300 €) à la TRESORERIE BOURGES MUNICIPALE
- Par prélèvement à échéance ou mensualisation (se renseigner auprès du Service Clientèle)
- Par virement sur le compte IBAN FR20 3000 1002 2601 8000 0000 070 BIC : BDFEFRPPCCT

COUPON DETACHABLE à  
 glisser à votre  
 règlement.  
 Facture n° 2018008755  
 Date : 04/05/2018

Si vous êtes titulaire d'un compte bancaire, vous pouvez régler votre facture par prélèvement automatique sur votre compte bancaire. Vous bénéficiez de cet avantage si vous avez autorisé votre banque à déduire les montants dus dans le cadre de votre contrat. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 10 jours suivant la date de débit de votre compte pour recouvrement éventuel. Vous devez conserver le présent coupon non rempli dans un dossier que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de preuve de paiement. Votre signature ou votre tampon est requis pour affirmer, à l'exception, votre compte pour le montant indiqué.

M

#### TIP SEPA

Référence Unique de Mandat : TIPSEPAD18006382000000201800875518  
 ICS : FR03ZZZ475638  
 Référence : 2018008755  
 Montant : 708,24 €  
 Créancier : BOURGES PLUS

CENTRE D ENCAISSEMENT  
 DES FINANCES PUBLIQUES

33908 RENNES CEDEX 9

MONTANT EUR  
 708,24

Joindre un relevé d'identité bancaire

###

382110500182

941133000175 22080000020180087550180064998706 70824

M

COMPTEUR	ANCIEN INDEX	NOUVEL INDEX	CONSOMMATION
D03TA09 11326	846 (relevé le 09/02/2018)	966 (relevé le 04/04/2018)	120 M3

CONSOMMATION TOTALE : 120 M3

## FACTURE DÉTAILLÉE

	PÉRIODE FACTURÉE	QUANTITÉ	PRIX UNITAIRE	MONTANT HT	Taux TVA	MONTANT TTC
<b>DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE</b>				<b>193,20 €</b>		<b>203,83 €</b>
Consommation eau	10/02/2018-04/04/2018	120	1,61000 €	193,20 €	5,50 %	203,83 €
<b>COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES</b>				<b>244,80 €</b>		<b>269,28 €</b>
Assainissement	10/02/2018-04/04/2018	120	2,04000 €	244,80 €	10,00 %	269,28 €
<b>ORGANISMES PUBLICS</b>				<b>55,44 €</b>		<b>59,46 €</b>
Pollution domestique (Agence de l'eau)	10/02/2018-04/04/2018	120	0,23000 €	27,60 €	5,50 %	29,12 €
Modernisation des réseaux (Agence de l'eau)	10/02/2018-04/04/2018	120	0,18000 €	21,60 €	10,00 %	23,76 €
Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau)	10/02/2018-04/04/2018	120	0,05200 €	6,24 €	5,50 %	6,58 €



PRIX DU M3 TTC hors abonnement au 04/03/2018 :  
4,44 € (soit 0,00444 € par litre)

<b>MONTANT FACTURÉ</b>	<b>493,44 €</b>	<b>532,57 €</b>
<b>MONTANT TTC</b>		<b>532,57 €</b>

**Infos légales :** BOURGES PLUS 23-31 Boulevard FOCH - CS 20321 - 18023 BOURGES CEDEX - SIRET 241 800 507 000 32  
Conformément à la loi Informatique et Liberté du 6 Janvier 1978 vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition des informations qui vous concernent que vous pouvez exercer en adressant un courrier à votre service client dont les coordonnées figurent sur la facture.  
**Réclamations et voies de recours :**  
Les réclamations doivent être formulées impérativement dans un délai de 2 mois à réception de la facture, au Service Clientèle de Bourges Plus. La réclamation ne suspend pas le délai de paiement.  
Dans un délai de 2 mois, vous pouvez également contester le montant mis à votre charge en saisissant le Tribunal d'Instance ou de Grande Instance de Bourges.



Établissement public de l'État

## NOTE D'INFORMATION

*Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement*

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.L31, impose au **maire ou au président de l'établissement public de coopération intercommunale** l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

Édition mars 2020  
CHIFFRES 2019

# L'agence de l'eau vous informe



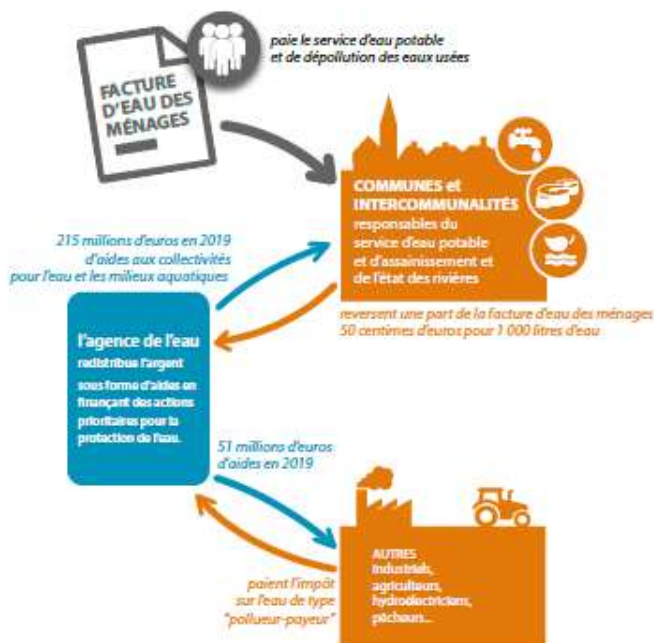
### LE SAVIEZ-VOUS ?

Le prix moyen de l'eau dans le bassin Loire-Bretagne est de 4,12 euros TTC/m<sup>3</sup>. Pour un foyer consommant 120 m<sup>3</sup> par an, cela représente une dépense de 494 euros par an et une mensualité de 41 euros en moyenne (estimation Loire-Bretagne d'après SISPEA - données agrégées disponibles - 2015).

Les composantes du prix de l'eau sont :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- Les redevances de l'agence de l'eau qui représentent en moyenne 12,16 % du montant de la facture d'eau.
- les contributions aux organismes publics (VNF...) et l'éventuelle TVA

Pour obtenir une information précise sur votre collectivité, rendez-vous sur [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)



### POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.



Suivez l'actualité de l'agence de l'eau Loire-Bretagne : [f](https://www.facebook.com/leau Loire-Bretagne) [t](https://twitter.com/leau Loire-Bretagne) [y](https://www.youtube.com/channel/UC...) [in](https://www.linkedin.com/company/leau Loire-Bretagne)  
[agence.eau-loire-bretagne.fr](http://agence.eau-loire-bretagne.fr)  
 & [aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr](http://aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr)

## COMBIEN COÛTENT LES REDEVANCES 2019 ?

En 2019, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à plus de 366 millions d'euros dont plus de 290 millions en provenance de la facture d'eau.

### recettes / redevances

#### Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2019 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Loire-Bretagne



## À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

### interventions / aides

#### Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2019 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2019) - source agence de l'eau Loire-Bretagne. 2019 est la première année du 11<sup>e</sup> programme d'intervention (2019-2024) de l'agence de l'eau. Il apporte quelques modifications de financement.



## ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE EN 2019

L'année 2019 marque le lancement du 11<sup>e</sup> programme d'action de l'agence de l'eau Loire-Bretagne et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

### EN 2019...



\* MAEC : mesures agro-environnementales et climatiques / BIO : pour agriculture biologique / PSE : paiement pour services environnementaux

### 6 APPELS À PROJETS POUR MOBILISER

En 2019, l'agence de l'eau lance 6 appels à projets et à initiatives. Ils visent à mobiliser les acteurs de l'eau sur six sujets prioritaires :

- la restauration des milieux aquatiques et humides en faveur des espèces menacées,
- les économies d'eau consommée pour s'adapter au changement climatique,
- la mise en place de filières agricoles favorables à l'eau,
- la biodiversité marine,
- la gestion durable de l'eau de pluie en milieu urbain,
- les paiements pour services environnementaux.

**Le but ?** Faire émerger de nouveaux projets et des expérimentations de solutions innovantes dès la première année de son 11<sup>e</sup> programme d'intervention (2019-2024).

Cette première année est marquée par un fort dynamisme du taux d'exécution des engagements financiers (près de 95 %). L'agence de l'eau a versé près de 270 millions d'euros d'aides.

Pour reconquérir la qualité des rivières, près de la moitié des aides ciblent l'assainissement collectif prioritaire (pollution domestique).

### UN ÉTAT DES LIEUX POUR ÉLABORER LE SDAGE 2022-2027

L'état des lieux constitue un point de départ en posant un diagnostic sur le bassin. Il permet d'identifier et de cibler les actions à mener dans un seul but : restaurer la qualité de l'eau et des milieux aquatiques. Les rivières, les lacs, les eaux souterraines, les estuaires sont tous concernés.



Le comité de bassin élabore maintenant le projet de schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage) 2022-2027 et son programme de mesures associé.

La notion de bon état des eaux émane de la directive cadre européenne sur l'eau (ou DCE) du 23 octobre 2000. L'atteinte d'un bon état des eaux à horizon 2027 y est fixée.



## LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN LOIRE-BRETAGNE

Des sources de la Loire et de l'Allier jusqu'à la pointe du Finistère, le bassin Loire-Bretagne couvre 155 000 km<sup>2</sup>, soit 28 % du territoire métropolitain. Il correspond au bassin de la Loire et de ses affluents, du mont Gerbier-de-Jonc jusqu'à Nantes, de la Vaine et des bassins côtiers bretons, vendéens et du Marais poitevin.

Il concerne 335 communautés de communes, près de 7 000 communes, 36 départements et 8 régions en tout ou partie et plus de 13 millions d'habitants.

### Délégation Armorique

Parc technologique du zoopôle  
Espace d'entreprises Keraiz - Bât. B  
18 rue de Sabot  
22440 PLOUFRAGAN  
Tél. : 02 96 33 62 45 - Fax : 02 96 33 62 42  
armorique@eau-loire-bretagne.fr

### Agence de l'eau Loire-Bretagne

9 avenue Buffon - CS 36339  
45063 ORLÉANS CEDEX 2  
Tél. : 02 38 51 73 73 - Fax : 02 38 51 74 74  
contact@eau-loire-bretagne.fr  
agence.eau-loire-bretagne.fr

### Délégation Centre-Loire

9 avenue Buffon - CS 36339  
45063 ORLÉANS CEDEX 2  
Tél. : 02 38 51 73 73 - Fax : 02 38 51 73 25  
centre-loire@eau-loire-bretagne.fr

### Délégation Maine-Loire-Océan

→ Site de Nantes (dép. 44 - 49 - 85)  
Truc Eugène Varin - CS 40521  
44105 NANTES CEDEX 4  
Tél. : 02 40 73 06 00 - Fax : 02 40 73 39 93  
mlo-nantes@eau-loire-bretagne.fr

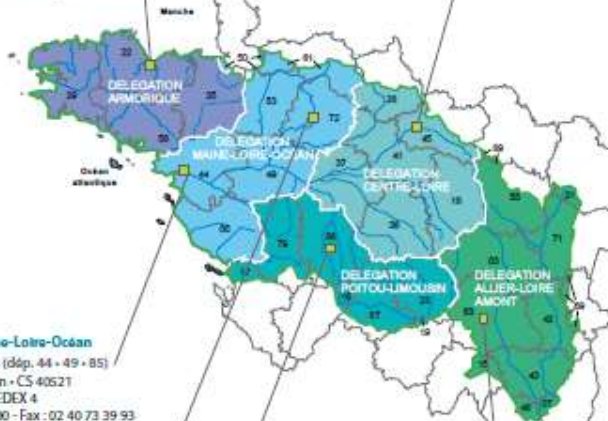
→ Site du Mans (dép. 49 - 50 - 53 - 61 - 72)  
17 rue Jean Grémillon - CS 12104  
72021 LE MANS CEDEX 2  
Tél. : 02 43 86 96 18 - Fax : 02 43 86 96 11  
mlo-lemans@eau-loire-bretagne.fr

### Délégation Poitou-Limousin

7 rue de la Goulette - CS 20040  
86282 SAINT-BENOIT CEDEX  
Tél. : 05 49 38 09 82 - Fax : 05 49 38 09 81  
poitou-limousin@eau-loire-bretagne.fr

### Délégation Allier-Loire amont

19 allée des eaux et forêts  
Site de Marmilhat sud - CS 40039  
63370 LEMPDES  
Tél. : 04 73 17 07 10 - Fax : 04 73 93 54 62  
allier-loire-amont@eau-loire-bretagne.fr



### Les 7 bassins hydrographiques métropolitains



Pendant 2 ans, mois après mois, sujet après sujet, une web série et une foule de contenus éditoriaux pour présenter, répondre, décrypter, échanger directement avec les citoyens.

**Les agences de l'eau s'engagent pour améliorer la culture générale de l'eau.**



**Rendez-vous sur enimmersion-eau.fr**

et sur les réseaux sociaux



**EN IMMERSION**

L'eau a quelque chose à vous dire...

